

Les rares secrets, : ou remedes incomparables, universels, & particuliers, preservatifs & curatifs, contre la peste des hommes & des animaux, dans l'ordre admirable, interieur & exterieur, du desinfectement des personnes & des maisons, des animaux & des etables. / Par Maître Louis Ribeyron, ... ; communiquez au public par Maître Arnaud Baric.

Contributors

Baric, Arnaud, 1607-1668.
Ribeyron, Louis.

Publication/Creation

A Toulouse : Chez Claude-Gilles Lecamus, imprimeur du Roi, M. DCC. XX
[1720]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/eawdea7m>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

LES RARES SECRETS,

O U

REMEDES INCOMPARABLES,

Universels & particuliers , preservatifs & curatifs contre la Peste des Hommes & des Animaux , dans l'ordre admirable , interieur & exterieur , du désinfectement des Personnes & des Maisons , des Animaux & des Etables.

Par Maître *L O U I S R I B E Y R O N* , Prêtre,
surnommé l'Hermite.

Communiquez au Public par Maître *A R N A U D*
B A R I C , Prêtre.

Sacrificemus Domino Deo nostro , nè fortè accedat nobis
Pestis. Exodi 5. 3.

Sacrifions au Seigneur notre Dieu , afin que nous ne
soyons frappez de Peste. *En l'Exode 6. 5. v. 3.*



A TOULOUSE,

Chez *C L A U D E - G I L L E S L E C A M U S* ;
Imprimeur du Roi.

M. D C C. X X.

A V E C P E R M I S S I O N,

LES RARES SECTIONS

OU

REMBODESING APARTELLS

Univerſité de Paris, par leſquelles
ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
mex, dans l'ordre ſuivant, à ſavoir
extérieure, du haut ſeulement de l'écriture
des Nations, de l'écriture & de l'écriture.

en l'année 1715, par leſquelles
ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

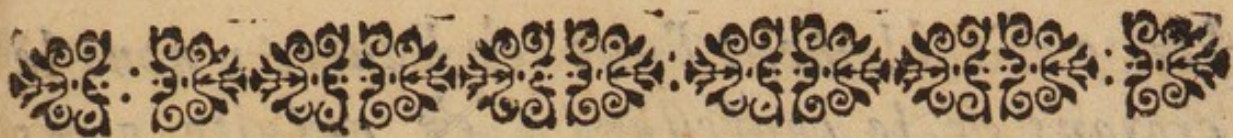
ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles

ſont connus la Paſſe des Sciences & de l'Art
en l'année 1715, par leſquelles



ORAI SON

DEDICATOIRE

A M A R I E ,

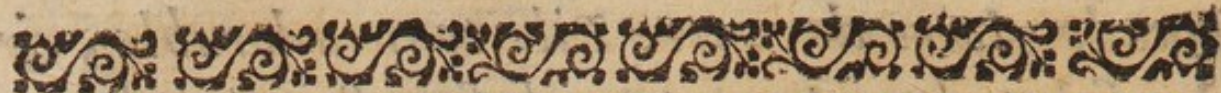
REFUGE DES PECHEURS

& Consolatrice des Affligez.

TRES-SAINTE & Bienheureuse
Vierge , Reine des Hommes & des
Ange s , Mere de Dieu , les maux dont votre
trés-cher & trés-aimable Fils nous afflige
justement pour nos péchez , en ce tems de
Contagion , sont si grands & si desesperéz ,
que cherchant du soulagement dans nos pei-
nes , & sur la Terre , & dans le Ciel , nous
n'en trouvons , après Dieu , qu'en vous , &
n'en attendons que de vos intercessions , où
le Saint - Esprit , qui anime l'Eglise , nous
conduit comme de pauvres Enfans Prodi-
gues , quand il vous nomme , dans les Lita-
nies dressées à votre gloire , Refuge des Pé-
cheurs & Consolatrice des Affligez. Vous

êtes véritablement l'une & l'autre ; nous le croyons & le confessons ; & ensuite vous conjurons de vous souvenir , ô très-pieuse Vierge - Marie ! qu'on n'a jamais oûi dire que pas un de tous ceux qui ont eu recours à vous , pour implorer votre secours & demander vos suffrages , ait été délaissé : c'est pourquoi , me trouvant en particulier parmi une si grande troupe d'Affligés qui vous prient ; animé de cette forte confiance , je viens & cours à vous , ô Vierge des Vierges ! & Mere tout ensemble , pour vous offrir les petits soins , ordres & remedes que la sainte charité m'oblige de donner à mon prochain affligé. Les uns de ces remedes regardent le salut de l'Âme , & les autres la santé du Corps. Pour ceux qui regardent le salut de l'Âme , je vous conjure qu'étant la Mere des Lumieres & la Toute - Puissante , il vous plaise obtenir , par vos intercessions , la parfaite connoissance des desordres publics (qui causent la Peste) aux Magistrats qui gouvernent , & le courage , l'adresse & la force d'y bien remedier avec Zéle & sans respect humain : & pour ceux qui regardent la santé du Corps , je vous prie d'y faire descendre toutes les benedictions nécessaires , suivant

que la gloire de votre Fils tout adorable, &
le salut des Ames pour lesquelles il a donné
son Sang, l'exigeront. Je vous offre ce Fils
qui est en nous comme en ses membres, ô Vier-
ge Sainte ! pour vous obliger, par ce present
inestimable, & que vous aimez si chèrement,
à nous donner vos assistances, & nous faire
voir, en ce tems déplorable, que vous êtes
le Refuge des Pécheurs & la Consolatrice des
Affligez.



AVIS AU LECTEUR.

CHRETIEN LECTEUR ; j'apprehende que vous ne foyez étonné à la premiere ouverture de ce petit Livre , qui vous presente d'abord la sacrée dignité d'un Prêtre , & l'office très - charitable d'un Medecin : deux vocations differentes qui demandent aussi des exercices differens , & l'un d'autant plus noble que l'autre , que l'ame releve par dessus le corps. Je crains que ce nom de Prêtre ne vous ôte en quelque facon la confiance que vous devez avoir es Remedes que je vous presente , comme des Preservatifs très - approuvez par une longue experience , pour arrêter , tout autant qu'il se peut , le cours de la Contagion , & en empêcher le progrès. Mais quand vous aurez consideré que Dieu se servit des Prêtres de l'ancienne Loi , Moïse & Aaron , pour arrêter le cours de la Peste en Egypte , & convertir Pharaon par ce bienfait ; que dans la nouvelle Loi les Apôtres ont eu le pouvoir de guerir non - seulement les ames , mais encore les corps , vous ne vous étonnerez plus qu'un Prêtre , qui doit être Apostolique , se mêle de contribuer quelque chose à la santé des corps , non à la facon des Apôtres , dont Dieu se servoit pour operer des merveilles & des miracles , guerissant toute sorte de Malades par dessus toutes les forces

de la Nature ; mais par des Remedes naturels , qui m'ont été donnez en pratique, privativement à tout autre , par une providence de Dieu toute particuliere , par Maître Louïs Ribeyron, Prêtre, surnommé l'Hermite , pour être sans doute communiqué au Public. Je dis que vous ne vous étonnerez plus de voir un Prêtre dans cet exercice ; dans un rencontre où Messieurs les Medecins se trouvent aussi aveugles que les autres , par un secret jugement de Dieu , & dans une occasion très - favorable pour travailler au salut des Ames , en faisant retentir aux oreilles de ceux qui sont affligés de ce mal , qu'ils sont frappez pour les péchez dont ils doivent faire pénitence. Je veux donc vous communiquer, cher Lecteur, des Ordres & des Remedes incomparables , pour le désinfectement d'une Ville & d'une Maison particuliere en tems de Contagion , & pour leur rendre toutes les plus favorables assistances qu'elles puissent attendre des Hommes , en cette matiere , dans leur affliction. Je dis que je vous les veux communiquer, non à la façon des Sages Mondains , Politiques & Prudens , suivant la chair , qui ayans quelque secret , en font voir les effets & en cachent la cause , en baillent la composition & retiennent la recette , par un esprit d'interêt particulier, ou d'honneur , ou de bien ; car s'ils veulent que tout le monde aille à eux, c'est vanité ; s'ils en prétendent quelque autre gain , ou pour eux , s'ils sont Seculiers , ou pour le Convent , s'ils sont Moines ou Religieux , c'est avarice ;

puisque ce bien particulier qui en peut arriver aux uns & aux autres, est beaucoup moindre que celui qui en arriveroit au Public, s'ils communiquoient leurs secrets: que s'ils n'en prétendent ni bien ni honneur, pourquoi ne veulent-ils qu'on leur ait l'obligation entiere? Pourquoi, en bailant la composition, ne donnent-ils la recette à ceux qui sont aussi capables de s'en servir qu'eux-mêmes? Pour moi je deteste leurs maximes, & veux vous communiquer, avec affection & sans envie, tout ce que je sçai en cette matiere; & ce à la façon des Prêtres Chrétiens, qui étans dans la grande Societé & dans la grande Compagnie de Jesus-Christ Notre-Seigneur, pour donner exemple à tous les Fidèles, d'un parfait détachement de toutes choses, doivent communiquer tout le bien qu'ils peuvent, sans interêt particulier d'aucun gain temporel. Et afin que vous en profitiez comme je le souhaite, dans le besoin, je vous donnerai tous mes Remedes, avec un ordre dans lequel vous verrez clairement, en deux Parties, par des petits Chapitres, l'ordre interieur ou spirituel, & l'ordre exterieur ou politique qu'il faut garder, pour bien désinfecter les Personnes & les Maisons, les Animaux & les Etables; à quoi j'ajouterai quelques Remedes particuliers, tant curatifs, que preservatifs des Personnes & des Animaux. Et pour l'execution de toutes ces choses, je vous dirai qu'il est besoin d'une Personne qui ait un grand soin, une grande & pure charité, & une forte patience:

c'est

c'est pourquoy, après beaucoup d'expérience, je vous donnerai le plus salutaire conseil que vous puissiez attendre dans cette occasion. Choisissez toujours un Prêtre pour cela; vous en trouverez par tout quelqu'un qui, vivant sans amour propre d'aucune Communauté particulière, n'ayant besoin de personne, fera plus facilement désintéressé, ne regardera que le bien public de la grande Communauté de toute la Ville; & ce sera lui qui, sans s'exposer, ni avec les Malades, ni avec les Infectés, & autorisé par les Magistrats, fera garder inviolablement les ordres, & dira les vérités aux grands & aux petits, & dans le Bureau de la Santé, & dehors; ce sera lui qui regardera les Pauvres, aussi bien que les Riches, & fera courir aux necessitez les plus pressantes, sans considération, ni de celui-ci, ni de celui-là; ce sera lui qui fera que les Officiers qu'on aura choisis pour le désinfectement, soient bien nourris & bien payez, afin qu'ils travaillent avec plaisir dans cet exercice si pénible & si dangereux; il les tiendra en paix & union, les exhortans continuellement d'être gens de bien, sobres & continens; leur dira la sainte Messe tous les Dimanches & Fêtes, s'il le peut commodement; & leur fera rendre compte, avec douceur, assez souvent, de tout ce qui concerne leur exercice: ce sera lui qui veillera lors que les autres dormiront; étudiera les desseins que Dieu aura sur son Peuple, en tems de Contagion, pour les prêcher au Peuple par les Ruës, les Eglises étans fermées pour cela.

ce sera lui enfin qui offrira chaque jour Sacrifice
à Dieu, pour lui demander toute sorte de bene-
dictions sur ces ordres, qui sont si bons, que
j'ose bien dire d'eux, à proportion, ce que disoit
Saint Paul aux Galates, parlant de l'Evangile
qu'il leur avoit prêché; Que si moi-même, ou
quelque autre, venoit pour bailler quelque chose
contraire à ces ordres, qu'il passe pour Charla-
tan & Homme sans honneur. Je sçai bien que la
Medecine trouvera par-ci par-là des choses
plus exquisés & plus rares pour les Riches & les
Déliçats; mais non pas si familiares ni plus utiles
au Public, pour lequel je travaille.



PREMIERE PARTIE,

DES REMEDES PRESERVATIFS & curatifs contre la Peste des Hommes.

CHAPITRE PREMIER,

De l'Ordre interieur.

POUR le bon ordre interieur d'une Ville affligée de Contagion, il faut sçavoir que la Peste ou Contagion est un Fleau dont Dieu se sert pour punir toute sorte de péchez; mais principalement ceux qui sont publics, & qui scandalisent les petits, comme nous pouvons le voir chez le Prophete Jeremie, au Chapitre quatrième, au second des Rois, Chapitre vingt-quatrième, & ailleurs dans l'Écriture Sainte: d'où vient qu'il faut nécessairement, avant toute autre chose, remedier aux desordres publics, pour obtenir de Dieu la santé publique: car sans cela il est certain que la Justice de Dieu n'étant pas satisfaite, on ne doit pas aussi attendre les effets de sa misericorde; les sources demeurans vives, les ruisseaux ne sçauroient tarir; il faut couper les racines, pour bien-tôt faire mourir l'arbre; il faut combattre, ruiner & détruire, tout autant que faire se peut, avec la grace de Dieu, les blasphêmes & reniements qui

fortent des bouches puantes , tant des petits que des grands , dont l'air demeure infecté : il faut declarer la guerre aux Impudiques, charnalitez des Concubinaires, & aux sales & honteuses prostitutions des Femmes yvrognes & feneantes , qui corrompent le corps & l'ame : il faut chasser les insupportables vanitez des Femmes & des Filles de condition, qui, par un mouvement secret d'un orgueil mondain, charnel & endiable, montrent leurs gorges, leurs seins, leurs épaules & leurs bras jusques aux coudes, contre toute sorte de modestie chrétienne, à la ruine des ames. C'est à cela que doivent travailler les Supérieurs Spirituels, par des exhortations & censures Ecclesiastiques; & les Supérieurs Temporels & Politiques, par des avertissemens, corrections & punitions exemplaires; car autrement Dieu ne benit pas les Remedes, n'exauce pas les Prieres, soit publiques, & privées; & les vœux que font Messieurs les Magistrats, pour apaiser sa colere, sont vains & inutiles, voire tiennent-ils beaucoup de l'hypocrisie, qui l'irrite d'avantage. Les Magistrats sont obligez, à peine de damnation éternelle, de remedier, tout à bon, aux maux publics, le pouvant faire; & s'ils ne font tout ce qu'ils peuvent pour cela, ils meritent d'être punis d'une double punition, pour leurs péchez particuliers, & pour les péchez publics, auxquels ils participent, sans doute, par connivence & support. Les Puissans, pour n'avoir pas bien usé de leur pouvoir & autorité, souffriront de grands tourmens, dit Dieu, au Chapitre sixième de la Sagesse. Ce doit être la meditation des Souverains, en tout tems, & sur tout en tems de Contagion.

C H A P I T R E I I.

De l'Ordre exterieur.

POUR l'ordre exterieur, il est réduit à ce qu'il faut faire dedans ou dehors la Ville. Pour ce qui est du

dedans , les Ruës doivent être bien nettes de toute sorte d'immondice , & chacun doit être soigneux de faire brûler , aussi souvent qu'il se pourra , devant sa Maison , sur le soir , du sarment , du genevrier , ou autre bois aromatique. Il faut empêcher que les chiens & les chats ne courent de-çà & de-là : si l'on pouvoit faire mourir tous les rats , ce ne seroit que bon. Il faut faire en sorte que tous les Pauvres soient réduits à un Quartier de Ville , dans un Hôpital ou autre Maison , où ils soient nettement ; & que là on leur donne l'aumône generale , afin qu'ils ne soient obligez de courir çà & là , pour demander leur pain de porte en porte. Il faut bannir tous les Comediens , Batteleurs , Operateurs & autres Charlatans qui montent sur le Theatre pour vendre leurs drogues , & qui ne demandent que pratique. Il faut que les puits ou fontaines où l'on va querir de l'eau pour boire , soient bien fermez , en telle façon que rien n'y puisse être jetté dedans. Les Ecorcheriës du bétail , les Poissonneriës , les Tanneries & Boutiques à faire l'eau de vie , seront dans l'extrémité de la Ville , & sur l'eau : & il sera défendu aux Revenderesses de linge de courir la Ville. Les Colleges seront fermez , & les Eglises , pour les Sermons & autres grandes Assemblées.

Pour ce qui est du dehors de la Ville , il faut qu'il y ait trois Lieux separez l'un de l'autre. Au premier sera l'Infirmerie pour les Malades : au second sera le Désinfectement des personnes , par les étuves , des lits , par les fours , & de tout le linge sale , par les lessives. Il seroit bien à desirer qu'en ce Lieu il y eût trois Logemens separez , & que celui des Femmes qui doivent faire les lessives , fût le plus écarté du commerce & du passage ; & le troisieme , pour la dixaine de ceux qui ont passé par les étuves ; & celui-ci doit être du côté des étuves , un peu à l'écart. Cela étant disposé de la sorte , il faut faire toutes les Compositions pour le désinfectement des Personnes & des Maisons.

CHAPITRE III.

Des Drogues nécessaires pour toutes les Compositions du Désinfectement.

POUR LE PARFUM DOUX.

S TORAX,	8. livres.
Benjoüin,	2. livres.
Laddanum,	4. livres.
Encens,	4. livres.
Myrrhe,	1. livre.
Camphre,	4. onces.
Graine de Genevrier,	20. onces.
Graine ou Bayes de Laurier,	20. onces.
Graine ou Bayes de Lierre,	20. onces.

Pour faire la Composition dudit Parfum doux, il ne faut, si ce n'est, mettre toutes les susdites Drogues en poudre, & les bien mêler ensemble pour en user au besoin, comme sera dit.

Pour le Parfum commun.

Raisine,	25. livres.
Poix Raisine,	25. livres.
Ou Raisine,	40. livres.
Et Poix,	10. livres.
Therebentine,	10. livres.
Assa - Fœtida,	2. livres.
Poudre à Canon,	4. livres.
Souffre,	8. livres.
Salpêtre,	4. livres.
Antimoine,	4. livres.
Graine de Genevrier,	5. livres.
Bayes de Laurier,	5. livres.
Fiente de Bœuf ou de Vache, un petit panier; & de	

la Chaux vive ; trois ou quatre écuëllées.

Pour faire la Composition dudit Parfum commun, il faut mettre en poudre bien menuë & subtile, toutes les Drogues susdites, qui y peuvent être mises ; la Poudre même doit être bien pulverisée. Toutes ces Poudres étans mises separement l'une de l'autre, dans des poëles, ou sur des tuiles, il faut faire bien fondre la Raisine, la Poix, la Terebentine & l'Assa - Fœtida, dans une grande & forte chaudiere, sur le feu de charbon, pour empêcher que la flamme ne se prît à la Therebentine ; & si cela arrivoit, il faudroit l'éteindre avec un linge mouillé, qu'il faut avoir préparé, en l'étendant sur la chaudiere. Cela étant bien fondu, il faut ôter la chaudiere du feu, pour y pouvoir mettre, sans danger, la Poudre & toutes les autres Drogues, l'une après l'autre, sans se hâter, remuant toujours avec un bâton, pour bien incorporer lesdites Poudres. Après cela il faut remettre la chaudiere sur le feu, pour faire bien cuire, une bonne heure durant, ladite Composition : ce qu'étant fait, il faut ôter la chaudiere du feu, pour bien mélanger le tout, en remuant, jusqu'à ce que tout se refroidisse ; & auparavant que cette Composition s'endurcisse dans la chaudiere, il la faut verser sur le pavé tout baigné d'eau, où on peut la remuer, paîtrir & la partager en pièces, pour en user comme sera dit.

Pour le Parfum fort & rude.

Raisine,	25. livres.
Poix Raisine,	25. livres.
Ou Raisine,	40. livres.
Et Poix,	10. livres.
Therebentine,	10. livres.
Assa - Fœtida,	2. livres.
Poudre à Canon,	2. livres.
Souffre,	4. livres.
Salpêtre,	2. livres.
Sel Armoniac,	3 livres.
Arsenic,	2. livres.
Antimoine,	2. livres.

Sublimé,

2. livres.

Realga,

2. livres.

Chaux vive,

trois ou quatre écuëllées.

Pour faire la Composition du susdit Parfum fort & rude, il faut observer ce que j'ai dit pour faire la Composition du Parfum commun. Que si on ne veut faire toutes les susdites Compositions entieres, n'étans pas necessaires dans un petit Lieu, ou Maison particuliere, l'on les pourra faire aussi petites qu'on voudra, en retranchant la doze de toutes les Drogues, & gardant la proportion & la façon de les faire.

C H A P I T R E I V.

Des Personnes necessaires pour le Désinfectement.

U N E des choses les plus difficiles que je trouve pour le désinfectement, c'est à faire rencontre de bons Officiers, qui s'acquittent dignement de l'Emploi qu'on leur donne; c'est pourquoi il en faut bien faire le choix, & bien prendre garde aux qualitez dont toutes ces Personnes, soit hommes, soit femmes, doivent être accompagnées; car il faut qu'elles soient fortes & robustes, judicieuses, de bon sens, sobres, pudiques, charitables, courageuses & hardies; & pour cette derniere qualité, il est bon qu'elles ayent été frappées; c'est pourquoi il faut prendre ces Personnes-là de l'Infirmerie, s'il y en a, après que leur playe est bien cicatrisée, pour fournir au nombre des Officiers, suivant les necessitez, durant le cours de la Maladie.

Pour le nombre des Officiers, faut sçavoir quels sont les exercices dedans & dehors la Ville. Dedans la Ville, pour la visite des Malades, il est besoin qu'un Capitaine de la santé, qui aye sous soi un Substitut, & des Dixainiers par toute la Ville, & d'un Prêtre, d'un Medecin & Chirurgien exposez. Hors la Ville il est besoin, dans l'Infirmerie, d'un Prêtre, d'un Medecin & d'un Chirurgien

giens exposez, d'un Maître d'Hôtel ou Hospitalier, de Femmes & de Crocs ou Corbeaux: pour les Etuves, il est besoin de trois hommes: pour la dixaine, d'un Prêtre & de deux autres hommes: pour les maisons, de six: pour les fours, de deux, & pour les lessives, de douze femmes. Vous verrez és Chapitres suivans, par ordre, l'emploi en particulier de toutes ces personnés.

CHAPITRE V.

De l'Emploi du Capitaine de la Santé.

EN toute Ville bien policée, il y doit avoir un Capitaine de la Santé, qui au moindre bruit de Contagion, doit voir Messieurs les Medecins, pour les prier de l'avertir, au cas ils reconnoîtront quelqu'un frappé de la Maladie. Ce Capitaine de la Santé étant averti, doit proceder, ou par soi, son Substitut, ou par ses Dixainiers. Premièrement, à fermer la maison infecte, non avec de nouvelles ferrures, comme l'on fait en quelque part; car c'est un grand embarras, & des dépenses inutiles, mais avec la clef ordinaire de la maison; clef que le Dixainier surveillant sur sa dixaine doit garder, pour empêcher que personne n'entre ni ne sorte sans un grand ordre; & il doit avoir un grand soin que toutes les choses nécessaires à la santé & à la vie soient administrées aux infects, par la fenêtré, & il ne doit manquer à marquer la porte de la maison infecte, d'une grande Croix rouge, pour avertir les passans que la main vengeresse de Dieu frappe rudement en cette vie & en l'autre, les pecheurs qui ne se convertissent à lui. Secondement, le Capitaine de la santé doit faire conduire le Malade à l'Infirmierie, pour le faire bien soigner, & spirituellement, & corporellement; les infects aux étuves & à la dixaine. Et troisièmement il doit proceder au desinfectement de la maison; c'est pourquoi ce sera à lui de faire toutes les compositions susdites, & les tenir chez soi

pour les distribuer aux Officiers, suivant le besoin.

CHAPITRE VI.

De l'Emploi du Prêtre, du Medecin & du Chirurgien dans la Ville.

UNe Ville qui se trouve affligée de la Contagion, doit défendre les visites des Malades à tous Medecins & Chirurgiens, & avoir un Prêtre, un Medecin & un Chirurgien, qui se tiennent comme des infects dans un quartier de la Ville, sans se communiquer que par l'ordre du Capitaine de la santé, lequel étant averti par les Dixainiers, de la maladie de quelqu'un, il avertira ou fera avertir par ces mêmes Dixainiers Mr. le Medecin, qui se portera à la maison du Malade, par la conduite du Capitaine de la santé ou du Dixainier; entrera dedans & touchera le Malade. Si le Medecin condamne le Malade de Contagion, le Capitaine de la Santé fera son devoir, comme j'ai dit au Chapitre précédent: s'il le soupçonne, il lui enverra le Confesseur & le Chirurgien exposez, avec lui, suivant les necessitez. Que s'il trouve que la maladie ne soit pas contagieuse, il laissera le malade au soin de son Medecin ordinaire, de son Confesseur, de son Apoticaire & Chirurgien.

L'on peut me dire ici qu'il n'est pas besoin qu'un Medecin soit exposé pour la visite & verification de la maladie, & qu'il suffit d'un Chirurgien, pour l'ordinaire, & que le Medecin de la Santé s'y peut trouver dans quelque extraordinaire, sans pour cela se tenir à l'écart, & sans communiquer; & je répons, qu'il n'y a personne qui puisse si bien distinguer, ni faire la difference des maladies, que Messieurs les Medecins, qui seroient bien marris, & se fâcheroient en autre tems, si les Chirurgiens vouloient s'attribuer cette connoissance: & c'est veritablement aux Medecins de connoître la maladie &

d'ordonner; après cela je dis, qu'il ne faut jamais multiplier les Officiers sans besoin, parce que les dépenses sont grandes, & les pauvres en souffrent. Un Medecin peut suffire pour cela; & si un Chirurgien est nécessaire, ce n'est que pour appliquer les remèdes aux soupçonnez: & si les Medecins de la Santé ne servent pas à cela, je ne sçai pas pourquoi ils sont payez; & pour ce qui est de leur communication dans la Ville, après la visite des Malades soupçonnez, elle n'est en aucune façon utile; car ils entrent dans les maisons ou non. S'ils n'y entrent pas, & qu'ils se contentent de faire venir le Malade sur la porte pour le regarder de loin, c'est faire grand tort au Malade, que de l'exposer tout nud au plus mauvais vent du monde, qui est celui de la porte; c'est faire grand tort à la pudicité des filles & des femmes, qui sont obligées à montrer leurs nuditez, qui souvent servent d'objet à la curiosité de plusieurs qui assistent, ou qui passent; cela n'est ni beau ni charitable: il faut entrer dans la maison. Que si les Medecins entrent, voyent & touchent le Malade, comme il est expedient, si la maladie est contagieuse, pourquoi ne seront-ils pas infects; & s'ils sont censez infects, pourquoi doivent-ils communiquer avec les sains? L'on me dira qu'ils ont des préservatifs, & qu'ils se sçavent desinfecter; & je répons qu'ils devroient bailler cette science à tous les infects, pour pouvoir communiquer avec tout le monde trois ou quatre jours après.

L'on me pourra encore objecter, que si Messieurs le Confesseur, le Medecin & Chirurgien sont censez infects dans la Ville, personne ne voudra les recevoir pour la visite, de peur que si la maladie n'est pas contagieuse, la maison ne soit infectée par le Medecin, Confesseur, & Chirurgien: je répons, premierement, qu'il n'est pas assuré que ces Messieurs soient infects, eu égard au grand soin qu'ils ont de leurs personnes; qu'ils ne se tiennent à l'écart que comme soupçonnez; que d'ailleurs tous ceux de la maison, le Malade étant soupçonné, sont soupçonnez, & que par consequent il n'y a pas grand danger dans la communication de soupçonné avec soupçonné: outre que si ceux qui sont dans la maison

au tour du Malade, apprehendent, ils peuvent se mettre à l'écart, comme je leur conseille faire toujours, non tant de peur du Medecin, que du Malade soupçonné; enfin le bien particulier doit être postposé au bien public, qui se trouve en cet ordre, qui conserve les Confesseurs, les Medecins, les Apoticaire & les Chirurgiens de toute la Ville, qui seroient obligez autrement à s'exposer deçà & delà à la visite des Malades, où ils pourroient être surpris, & qui empêche que ceux qui sont exposez à la visite, ne portent dommage par leur communication.

CHAPITRE VII.

De l'Infirmierie, Hôpital de la Santé, & de l'Emploi de ceux qui doivent servir les Malades là-dedans.

CE que j'ai à dire en ce Chapitre est de si grande importance pour la gloire de Dieu, le salut des ames & la santé publique & particuliere, qu'il faut que je trouve un ordre tout particulier pour ne rien laisser, pour me bien expliquer & faire entendre.

I.

Tous les Malades doivent être conduits dans l'Infirmierie, ou portez par les Corbeaux, non sur une charrette, qui les agite extrêmement, mais sur une chaise bien fermée, non avec les corps morts, où ils s'infectent davantage, non la nuit, mais le jour, pour éviter l'air serain. Il y a beaucoup plus de danger pour le public que les Corbeaux marchent la nuit que le jour; car s'ils n'ont la crainte de Dieu, ils peuvent la nuit communiquer la peste par les emplâtres, plus facilement que le jour.

II.

Il n'est pas besoin que le Malade emporte son lit à l'Infirmierie, où les chambres doivent être garnies de bons lits avec des matelas. C'est un grand embarras

que chaque Malade emporte son lit : Pun en a , l'autre n'en a pas : c'est une grande misere : ils doivent seulement prendre des chemises , & quelque linceul , s'ils en ont.

III

Les Malades étans placez, chacun dans sa chambre, ou plusieurs en une , les hommes en un quartier , & les femmes en un autre , le Confesseur les visitera & entendra en Confession, administrera les Sacremens, & assistera jusqu'à la mort ceux qui sont necessitez à mourir par la violence du mal ; & c'est son principal emploi , après lequel il n'a rien à faire qu'à tenir les Officiers en la crainte de Dieu. Qu'il n'y ait pas grand commerce entre les hommes & les femmes , & sur tout du Medecin & du Chirurgien avec les filles qui commencent à bien guerir ; & enfin pour arrêter la malice du démon , qui sollicite continuellement au mal. Il ne se contentera pas de dire la sainte Messe les Dimanches & les Fêtes , mais la dira chaque jour , obligeant ceux qui commencent à cheminer de l'entendre , comme aussi à prier Dieu le matin & le soir : & pour en venir plus facilement à bout, il faudroit qu'il y eût trois ou quatre femmes devotes pour gouverner les autres.

IV

Le Medecin doit voir le malade , sa constitution & la malignité du venin , pour bien ordonner , & ne faire pas comme plusieurs Medecins , qui de la Ville avant envoient dans l'Infirmierie des potions & autres remedes , comme des selles à tous chevaux: cela ne se doit pas faire ainsi. Les Medecins doivent voir plusieurs fois le Malade pour bien guerir en autre tems , & je le dis en celui-ci. Je ne m'étonne pas s'il en meurt tant dans les Infirmieries. Il y a de bons Chirurgiens , me dira quelqu'un : cela est bien pour appliquer , mais il est besoin d'un bon Medecin pour ordonner.

V.

Il est très-expedient que le Magistrat , ou autre qui a le soin d'administrer tout ce qui est necessaire pour la santé & la vie des Malades , & de ceux qui les servent , visitent souvent le Boucher, le Bouianger & l'Hôte , afin

que de bonne chair, bon pain & bon vin soient donnez aux fains & aux Malades, suivant leur besoin : il est même necessaire que Messieurs les Jurats prient par tems un Medecin de ceux qui ne sont pas exposez, pour visiter en leur présence la Boutique de l'Apoticaire qui sert la Ville; & pour faire que personne ne trompe, & que les Officiers fassent bien leur devoir, il faut les bien payer: car autrement ils ne servent pas avec plaisir: ils pillent, & les pauvres souffrent & meurent.

V I.

Il faut bien prendre garde de faire sortir au plûtôt ceux qui sont bien gueris & purgez, de l'Infirmierie, pour les envoyer aux Etuves & à la Dixaine; car autrement ce seroit laisser le bois dans le feu. Après qu'ils seront sortis de leurs chambres, ou que quelqu'un y sera mort, pour les bien nettoyer, les femmes prendront le linge sale pour la lessive; les Corbeaux balayeront & feront brûler les emplâtres; ils mettront les matelas & les couvertes sur quelques barres en l'air, dans les chambres, & on les parfumera avec le Parfum commun & rude, afin que ceux qui viendront après eux, quoique pestiferez, ne trouvent pas tant de venin, car mal sur mal n'est pas fanté.

VII.

Je ne veux pas sortir de l'Infirmierie, où tous les blesez doivent être conduits, que je n'aye fait voir qu'un des plus grands desordres qui se puisse trouver dans une Ville affligée, est que les Malades soient retenus dans la Ville, chacun dans sa maison, & là pensez par un Chirurgien exposé qui court deçà & delà; car premierement, plus le Malade demeure dans la maison, elle s'infecte toujours davantage; le venin se communique toujours d'autant plus fortement à ceux qui demeurent dans la maison; les suites en sont plus ordinaires, & le desinfectement des personnes & des maisons est differé. Secondement, les Malades meurent en plus grand nombre dans la Ville que dans l'Infirmierie: ce que j'ai vû par experience, parce qu'ils n'ont pas les assistances des Medecins & des Chirurgiens présentes, & meurent sans consolation spirituelle, parce que leur

Confesseur n'est pas aussi présent comme dans l'Infirmierie ; & de cette quantité de corps morts qui passent par les ruës, & que les Corbeaux portent, peuvent venir de grandes infections. En troisième lieu, les dépenses de la Ville sont multipliées sans nécessité ; car il faut payer ce Chirurgien ; & parce que les particuliers donnent quelque chose pour être mieux soignés, les Bosses & les Charbons fluent plus long-tems, & je ne sçai si le Chirurgien même qui court les ruës, tout chargé de venin, ne donne la Peste à plusieurs étourdis qui le frontent en passant, s'imaginant qu'il ne porte un bâton blanc à la main, que pour se défendre des chiens. Il est nécessaire que pour bien-tôt desinfecter une Ville, tous les Malades soient conduits à l'Infirmierie, les infectés aux Etuves, pour procéder vîtement au desinfectement des maisons.

Mais je suis riche, dira quelqu'un, je n'ai que faire d'aller à l'Infirmierie, qui est un Hôpital pour les pauvres : je n'ai pas assez de vertu ; & je répons que cela est vrai ; & qu'à la bonne heure celui-là demeure dans la Ville, s'il n'a de maison à la Campagne pour s'y retirer ; qu'il ait un Chirurgien à ses propres dépens, & qu'il soit sous la clef de la Ville, aussi-bien que les autres qui servent le Malade, afin qu'il n'ait communication avec qui que ce soit, & on le souffrira

Mais cela est bien cruel, dira un autre, que moi qui ai de quoi m'entretenir dans la Ville sans bouger de ma maison, sois obligé d'aller à l'Infirmierie, pour n'avoir de quoi pouvoir être assisté par un Chirurgien dans la Ville. Je répons que celui-là est bien plus cruel, & à soi & aux autres, de vouloir demeurer dans la Ville avec cette assistance, s'il regarde les desordres qui arrivent, & au particulier, & au public, de ce que les Malades sont arrêtez dans la Ville. Si le Malade ne veut pas entrer dans l'Infirmierie, qu'il fasse bâtir une hute proche d'icelle, & il sera plus près de toute sorte d'assistance, sans incommoder le public. Cela est rude me dira quelqu'un ; oui, à l'amour propre, qui préfère ses intérêts à toutes choses.

Avant que de m'écarter plus loin de l'Infirmerie, j'y ai remarqué un desordre auquel je voudrois bien qu'on remediât, en exerçant une grande charité. Les petits enfans, qui ont besoin de nourrice, meurent sans assistance, leurs meres étant malades ou mortes. Il me semble que pour la conservation de ces pauvres créatures innocentes, il faudroit faire bâtir joignant les murailles de l'Infirmerie, non loin de la porte par où entrent les blessez, deux chambres, où deux ou trois nourrices bien charitables seroient en attente pour recevoir les petits enfans qui ont besoin de la mammelle pour vivre, avec cette précaution, que le petit enfant tout nud étant lavé dans l'eau tiède avec un peu de vinaigre; seroit baillé à la nourrice, si le tems est beau, ou au travers d'une flamme ou fumée excitée par un feu nourri d'un bois aromatique; comme est le Genevrier, le Romarin, le Sarmant, &c. si le tems étoit froid. Que si ces charitables nourrices venoient à mourir dans leurs exercices, ce seroit les plus excellentes martyres d'amour qui se puissent trouver dans la charité que nous pouvons rendre au prochain en tems de contagion, parce qu'elles mourroient, non en donnant leurs services seulement, mais leur propre substance, à l'exemple du Fils de Dieu.

CH A P I T R E V I I I.

Des Etuves, & des Emplois des personnes qui les conduisent.

LA maison où doivent être les Etuves, doit être bâtie en forme de grange: il faut qu'il y ait une longue sale avec une grande cheminée, & deux chambres sur le bas bien fermées, & où il n'y ait quasi point d'ouverture, & une autre grande & longue sale. Dans la première & longue sale logeront les Etuvistes, qui dresseront deux Etuves en forme d'une grande cloche, avec qua-

tre cercles qu'ils attacheront avec quatre petites cordes à trois ou quatre pams l'un de l'autre ; & pour cela les deux premiers cercles d'en bas doivent être les plus grands , de tonneau ou de pipe , les deux autres plus petits , & le dernier plus que le troisième. Cela étant fait, ils couvriront ces cercles de grosse toile ; & si elle étoit cirée n'en seroit que mieux : & après couvriront la toile de bonne couverture , en telle façon que la fumée des parfums ne puisse se dissiper, ni de-cà ni de-là. Les Etuves étant dressées & attachées l'une devant une porte de la chambre, & l'autre devant l'autre, chacun avec une grande corde , à quelque poutre , comme des lampes , pour pouvoir être facilement abbattues & rehaussées, au cas il les faudroit raccommoder. Les Etuivistes demanderont du bois , charbon , eau de vie , vinaigre , sel , Parfum doux , Parfum commun , du fruit de ciprés , qui est fait comme de petites boules , quatre ou cinq poësles, deux grandes cuvettes ou grafales de terre , & cinq ou six écuelles. Cela étant disposé de la sorte, les Etuivistes attendront qu'on leur envoie des Infects gueris ou soupçonnez, gueris de l'Infirmerie, & soupçonnez de la Ville , pour les desinfecter & renvoyer dans le lieu destiné pour la dixaine ; après laquelle ils pourront sans danger de donner le mal , communiquer avec tout le monde ; & lesdits Etuivistes suivront point par point l'ordre suivant dans le desinfectement des personnes.

Pour bien desinfecter les personnes, il faut faire distinction de celles qui viennent de l'Infirmerie & de la Ville, de ceux qui ont été blessez dans l'Infirmerie ou non , des grands & des petits, des forts & des foibles , délicats ou femmes enceintes ; car autrement une selle à tous chevaux causeroit du desordre.

Ceux qui viennent de l'Infirmerie & de la Ville pour être desinfectez , les uns en un tems & les autres en un autre , pour éviter le mélange & la communication , étans devant la porte des Etuves , les Etuivistes mettront la poëlle sur le feu , & avertiront tout le monde de ne rien prendre en entrant , que chacun une chemise blanche , & prendront tout l'argent dans le vinaigre ou eau chaude , & feront la visite pour empêcher qu'aucun

bleffé n'entrât dans les Etuves.

Après cela ils feront premierement entrer les femmes enceintes & les plus petits enfans ; ils desinfectent les femmes dans l'Etuve destinée pour les femmes avec les enfans de six, sept, huit & neuf ans. En cette façon ils mettront la troisième partie d'une écuelle d'eau de vie sous l'Etuve, où sera une ou plusieurs femmes avec les susdits enfans : ils l'allumeront avec la flamme d'une chandelle ou avec du papier allumé ; & quand ladite eau sera consommée, ils mettront sous ladite Etuve un peu de Parfum doux dans une poëlle qu'on sortira toute rouge du feu, ou avec de la braise dedans ; & après que toute cette fumée aura excité la sueur aux femmes enceintes & enfans, l'on les fera sortir de l'Etuve & entrer dans la chambre destinée pour les femmes, afin que là elles s'essuyent avec liberté, & changent de chemise ; & l'on traitera de la même façon toutes les personnes délicates.

Pour ce qui est des enfans d'un, de deux, trois, quatre ou cinq ans, il les faut passer & repasser plusieurs fois par dessus la poëlle allumée, & remplie de Parfum commun & un peu de Parfum doux ; & cela hors de l'Etuve, afin que les petits enfans aient un peu plus d'air que les grands, & après les faut laisser près du feu un peu de tems.

Pour ce qui est des personnes fortes & robustes, soit hommes, soit femmes, jeunes & vieux, il faut faire entrer tout autant d'hommes & garçons qui peuvent demeurer dans l'Etuve qui leur est destinée, & aussi tout autant de femmes & filles qui peuvent demeurer dans la leur, & d'abord on mettra dans chaque Etuve une poëlle qu'on tirera du feu toute rouge, & l'on y versera une écuellée de bon vinaigre, avec du sel fondu & un peu de Parfum commun ; & pour cela il faut toujours tenir un grand pot ou grafale rempli de vinaigre avec une grande poignée de sel, & demie-poignée de Parfum commun. Cette fumée étant passée, il faut avoir deux grandes poëlles remplies de Parfum commun & allumées, pour en mettre une sous chaque Etuve ; & enfin il faudra mettre un peu de Parfum doux sous chaque Etuve, ou

ans un réchaud rempli de braise, ou dans une poëlle rouge de feu, ou remplie de braise. Toutes ces personnes sortiront des Etuves : les hommes s'en iront avec les garçons dans la chambre qui leur est destinée, & les femmes dans la leur, pour se bien essuyer & changer de chemise.

Cependant que tous ces Parfums sont donnez dans les Etuves pour le desinfectement des personnes ; si ces personnes n'ont porté des hardes ou des meubles, pain ou viande, de l'Infirmierie ou de la Ville, il y aura un des Etuvistes qui passera par le feu ou Parfum commun tout ce qui y peut être passé; le linge sale sera envoyé à la lessive, & les couëttes, matelas ou couvertes au four pour 24. heures. L'on rendra à chacun l'argent qu'il aura baillé en entrant pour être desinfecté, & tout le reste qu'il pourra s'en apporter, & tous seront conduits au lieu de la dixaine, qui ne doit pas être bien loin de-là.

Pour ceux qui sortent de l'Infirmierie, qui auront été purgez par l'ordre du Medecin exposé ; outre le desinfectement susdit, que chacun souffrira suivant sa portée, il faut obliger tous ceux qui auront été blesez de bien laver leurs cicatrices avec du vinaigre & du sel, ou avec de l'eau de vie & poudre de fruit de ciprés pulverisé pour l'ordinaire, ou avec de l'eau de vie & poudre de cloux de gerofle & d'Iris de Florence, s'il sont délicats.

Pour se précautionner contre les défaillances qui peuvent arriver aux personnes foibles, il faut prendre quelque chose auparavant qu'entrer dans les Etuves, un peu de pain & de vin, un jaune d'œuf frais, ou une petite potion cordiale, un peu de jacinte ou d'alkermes, ou d'opiate Salomonis; ou si étant dedans l'on se trouve trop pressé par la fumée, il faut sortir & s'approcher du feu, & après rentrer dedans pour achever.

Ces Etuves prises avant le diner, ou long-tems après, la digestion étant faite, sont si excellentes à toutes sortes de personnes, que c'est la plus diligente purgation qu'on puisse jamais trouver; & je ne m'en étonne pas, puisque les Medecins se servent des sueurs pour abbatre les Maladies veneneuses & contagieuses, comme les Venériennes, en imitant la Nature qui se guerit elle-même par les crises.

Leurs effets sont admirables dans la dixaine, comme vous verrez au Chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Des Effets des Etuves dans la dixaine, & de l'Abus de la Quarantaine.

LE premier effet que produisent les Etuves, est que si le venin n'est pas fort dans les corps des Infectés, elles le détruisent par la chaleur qui excite les sueurs. Je dis qu'elles détruisent le venin au dedans, & desinfectent tous les habits qu'on a dessus; & je ne suis plus d'avis que personne se dépouille en entrant dans les Etuves, tant pour garder la modestie & pudicité, que pour empêcher que personne ne puisse s'éventer & prendre mal en sortant des Etuves en suant.

Le second est que si le venin est fort & a pris pied sur la nature, elles diminuent sa malignité, & le font sortir, pour le plus tard, dans dix jours, après lesquels je n'en ai encore jamais remarqué aucun frapé, qui ait bien gardé les ordres de la Dixaine, dont je parlerai ci-après.

Quelqu'un me dira ici, que pour cela les frapez ne restent pas de mourir: & je répons que quelques-uns meurent qui seroient morts, & d'autres ne meurent pas qui seroient morts par la grande malignité du venin qui a été diminuée & affoiblie par les Etuves; & une grande preuve de ce que je dis, est que le venin contagieux étant toujours accompagné de fièvre qui précède ou qui suit, les Etuves détruisent le venin, puisqu'il ne sort point & laisse la fièvre; c'est pourquoi nous voyons quelquefois des fébricitans après les Etuves.

Puisque les Etuves sont si excellentes, me dira un autre; pourquoi est-ce donc que les hommes qui desinfectent les maisons, & qui passent chaque jour deux ou trois fois par les Etuves, sont quelquefois frapez de conta-

gion ? Je réponds que les Remedes pris modérément sont salutaires, & qu'étant reiterées trop souvent, ils nuisent, & que toutes ces gens sont necessitées de prendre ces Etuves souvent, pour se défendre du venin, tant qu'il se peut faire ; & si quelque fois il les terrasse, il ne les fait que rarement mourir.

Le troisieme effet est, qu'elle retranche tous les inconveniens qui arrivent d'ordinaire pendant la Quarantaine, que j'estime superfluë, ou plutôt un abus passé en loix par tolerance & par forme de traditive à la Juive, que pour quelqu'autre plus grande vertu qu'on ait remarqué en ce quarantenaire. L'on ne scauroit donner une bonne raison pourquoi nos devanciers se sont si fort attachez à ce nombre de quarante plû-tôt qu'à un autre moindre, ou plus grand. J'ai assez lû pour cela, mais je n'en ai jamais trouvé : j'ai toujours crû depuis que j'y songe bien qu'elle étoit superfluë de quelle part qu'on la considerât, & qu'on ne peut faillir en dérogeant à cette coûtume, d'en introduire une meilleure qui aura pour fondement la raison, la verité & l'avantage du bien public ; & de penser d'opposer à ces trois pieces quelque prescription que la Quarantaine puisse porter sur le front, cela n'a point de grace : je dis avec Saint Augustin, que *nemo consuetudinem rationi & veritati preponat* : que personne ne doit preferer la coûtume à la raison & à la verité, ce sera toujours bien reçu, qu'une bonne coûtume nouvellement établie, chasse ce qu'une ancienne aura mal à propos introduit.

Quand je parle de notre Dixaine après le desinfectement des personnes, je ne dis pas qu'on ne puisse être blessé quelquefois après dix jours, & que s'il y avoit quantité d'accidens après les dix jours, on ne puisse étendre la Dixaine jusqu'à quinze ou vingt jours pour se precautionner ; mais pour un accident entre mille, il ne faut pour cela changer la Dixaine, parce qu'un accident mauvais n'est pas considerable, eu égard au grand bien qui arrive du retranchement de cinq ou six jours : je ne dis pas aussi qu'on doive tenir tout le monde dix jours sans communiquer ; car si j'avois la liberté & un pouvoir absolu dans une Ville, j'en ferois sortir dans

quatre ou cinq jours , dans six sept & huit ; mais si cet accident vous arrivoit , me dira quelqu'un , j'y remedierois ; & certainement je ferois toujours en cela plus de bien que de mal. Je voudrois donc établir la Dixaine pour l'ordinaire , comme un nombre suffisant pour voir & connoître après les Etuves , les effets du venin , s'il y en a ; & cela est premierement fondé en raison , parce qu'au dire de tous les Medecins , fondez sur l'autorité des meilleurs Docteurs Hypocrate & Galien , il y a trois sortes de maladies qu'ils appellent , très-aiguës , simplement aiguës & chroniques. Les très-aiguës emportent leur homme dans trois ou quatre jours , ou dans sept pour le plus tard , ou il guerit ; les simplement aiguës l'emportent dans quatorze , ou pour le plus tard dans vingt , & les chroniques l'emportent à la longue. La Peste n'est pas assurément des Maladies chroniques , ni des Maladies simplement aiguës , mais des très-aiguës , & la Reyne entr'elles : personne ne lui dénie ce rang : car il est vrai qu'il y a sept sortes de Peste de differente couleur , grise , jaune , bleuë , noire , verte , rouge & blanche ; que la grise est fort à craindre , & ne peut durer plus haut de vingt-quatre heures , sans la mort , si l'on n'y remedie ; que la jaune cause le vomissement & dure trois jours seulement ; que la bleuë dure deux jours , & est aussi fort dangereuse , & porte la frenesie ; que la noire dure cinq ou six jours , & au bout d'iceux elle cause la pâleur par tout le corps ; & quand la pâleur est une fois sortie , dans deux heures on est mort ; & néanmoins jusqu'à ce qu'elle sorte , on est assez gaillard , & l'on mange bien ; c'est pourquoi il y faut remedier à bonne heure ; que la verte est aussi fort méchante & dure seulement trois ou quatre jours ; c'est celle qui fait pleurer & perdre la vûë ; que les rouges & blanches sont les moins dangereuses , & en meurent fort peu , si l'on y remedie. Il faut conclure que la peste est des Maladies très-aiguës : & comment se peut-il donc faire que cette maladie devant paroître dans sept ou huit jours par sa propre force , ne paroisse en ce même tems , ou plutôt étant irritée par les Remedes ; & si elle doit sortir dans ce peu de tems , pourquoi quarante jours pour epreuve ? L'on peut répon-

dre qu'on a vû des personnes frapées après avoir commencé la Quarantaine, dans le vingt, dans le vingt-cinq, dans le vingt-neuf; & je replique, qu'assurément ces personnes n'étoient pas infectées en leurs corps au commencement de la Quarantaine, & qu'elles se sont infectées dans le cours de la Quarantaine, ou par lessives, ou par le maniement de quelqu'autre chose infecte dans la maison ou dehors, ou par la communication avec les infects; car il est impossible que si l'on est infect véritablement au corps au commencement de la Quarantaine, le venin ne paroisse bien-tôt, s'il n'est détruit par les remedes; car autrement il faudroit dire que la Peste n'est pas née pour toujours meurtrir, si elle peut, & pour incommoder sans cesse, vîtement & avec violence les sujets où elle se rencontre, comme parlent les Medecins. Secondement, ce que j'ai dit de la Dixaine est fondé en verité: car l'experience nous a fait voir qu'on n'a point remarqué des blesez après la Dixaine, s'ils se sont préservez de nouveau venin, & qu'ils ayent bien gardé les ordres de la Dixaine. Troisièmement, ce que j'ai dit de la Dixaine est fondé sur les avantages du bien public: car la Ville ne fait que la quatrième partie de la dépense qu'elle feroit pendant la Quarantaine; & mille maux se feroient par la longueur du tems dans la Quarantaine, qui ne se font pas dans la Dixaine; les particuliers même se trouvent extrêmement soulagez dans leur esprit, de ce qu'après dix jours, ils ne doivent probablement rien apprehender, & sont extrêmement consolez de sçavoir que leurs affaires particulieres ne peuvent être long-tems differées.

CHAPITRE X.

*Du Lieu de la Dixaine , & de l'Ordre qu'il y faut
tenir.*

LE lieu de la Dixaine doit être du côté des Etuves , & non loin de-là , & cette maison doit être bâtie , comme l'Infirmierie , à petites chambres , lesquelles étant de bonnes murailles , ou de brique , peuvent être contiguës ; mais si elles sont bâties d'ais seulement , il est très-expedient qu'elles soient séparées l'une de l'autre d'un pas ou deux , pour obvier aux accidens qui peuvent arriver , ou par l'infection , ou par le feu. Cette maison doit être meublée comme l'Infirmierie , pour éviter l'embarras qu'il y a , & le danger qui s'y trouve quand les particuliers sont obligez de traîner leurs lits deçà & delà.

Dans cette maison il y doit avoir trois départemens , un petit pour loger un Prêtre & deux ou trois hommes , un plus grand pour loger tous ceux qui viendront de l'Infirmierie , & seront passez par les Etuves , & un très-grand pour placer tous ceux qui sortiront de la Ville , & seront aussi passez par les Etuves. Ce Prêtre fera en ce lieu de la Quarantaine tout ce qu'il pourra pour empêcher que Dieu n'y soit pas offensé , & sur tout par la communication des hommes avec les femmes. Il leur dira chaque jour la Sainte Messe en un lieu où tous la puissent entendre sans se communiquer les uns avec les autres. Les hommes qui seront avec lui recevront tous ceux qui viendront des Etuves , mettront les hommes à part , & séparément des femmes dans les chambres , si ce n'est qu'il y eût des familles entières , capables de remplir une chambre ; car pour lors le mari pourroit loger avec sa femme & enfans , & tiendront rôle du jour , du nombre des personnes , & des numeros qui seront sur les portes des chambres , pour sçavoir en quel jour elles ont été

été remplies, & en quel jour elles doivent être vidées, & s'ils ne savent écrire, ce sera un emploi digne de la charité du Prêtre qui sera avec eux; ces hommes ici prendront les vivres qu'on portera de la Ville, & en feront une juste distribution à tous ceux de la Dixaine, de laquelle le Prêtre sera témoin oculaire; en faisant cette distribution ils verront, si tout le monde se porte bien; & s'il y en a quelqu'un qui cloche, ils avertiront quant & quant le Medecin de l'Infirmierie, qui viendra visiter le Malade; & s'il le juge à propos, étant dans les prochaines dispositions de la contagion, il le fera conduire à l'Infirmierie par ceux de la hutte, qui quant & quant seront desinfectez avec leur hutte, suivant les ordres du desinfectement, & tous ceux qui auront communiqué avec le blessé ou avec ceux de sa hutte; c'est pourquoi il faut bien prendre garde que les uns ne se communiquent avec les autres. L'Ecclesiastique même & les hommes qui logent avec lui dans son petit département, peuvent rendre tous leurs services dans la Dixaine, sans se communiquer avec personne. Remarquez ici qu'il ne faut jamais s'étonner quand dans le lieu de la Dixaine plusieurs tombent malades, parce que ce lieu doit être la vraie purgation de toute la Ville. Il sera bon que tous ceux qui auront achevé leur Dixaine, & sortiront pour aller à la Ville, s'en aillent passer légèrement par les Etuves, suivant la portée d'un chacun; & que les Etuvistes aillent aussi donner un Parfum commun à la chambre ou à la hutte d'où ils seront sortis, après l'avoir balayée, à quoi il faut obliger ceux qui sortent de nettoyer leur chambre devant que de sortir.

tout le monde se porte bien, & s'il y en a quelqu'un qui cloche, ils avertiront quant & quant le Medecin de l'Infirmierie, qui viendra visiter le Malade; & s'il le juge à propos, étant dans les prochaines dispositions de la contagion, il le fera conduire à l'Infirmierie par ceux de la hutte, qui quant & quant seront desinfectez avec leur hutte, suivant les ordres du desinfectement, & tous ceux qui auront communiqué avec le blessé ou avec ceux de sa hutte; c'est pourquoi il faut bien prendre garde que les uns ne se communiquent avec les autres. L'Ecclesiastique même & les hommes qui logent avec lui dans son petit département, peuvent rendre tous leurs services dans la Dixaine, sans se communiquer avec personne. Remarquez ici qu'il ne faut jamais s'étonner quand dans le lieu de la Dixaine plusieurs tombent malades, parce que ce lieu doit être la vraie purgation de toute la Ville. Il sera bon que tous ceux qui auront achevé leur Dixaine, & sortiront pour aller à la Ville, s'en aillent passer légèrement par les Etuves, suivant la portée d'un chacun; & que les Etuvistes aillent aussi donner un Parfum commun à la chambre ou à la hutte d'où ils seront sortis, après l'avoir balayée, à quoi il faut obliger ceux qui sortent de nettoyer leur chambre devant que de sortir.



C H A P I T R E I X.

Du Desinfectement des maisons, & de tout ce qui est dedans.

LEs blessez étant dans l'Infirmierie, & les Infectés dans la Dixaine, il faut proceder au desinfectement des maisons; pour & cela le Capitaine de la santé, qui doit avoir par ordre toutes les maisons infectées & fermées, ou quelqu'autre pour lui, viendra querir les Parfumeurs qui sont logez dans la seconde & grande sale des Ecuves, dont j'ai parlé ci-dessus. Cet homme qui les doit conduire par la Ville, portant une marque d'Officier en ses habits, & un bâton blanc à la main, pour avertir le peuple de se mettre à l'écart, fera suivi de l'Ecrivain; deux Parfumeurs porteront chacun sa poësse sur le col; un menera un cheval pour porter les hardes aux fours, & le linge sale à la lessive; les autres porteront des poësles, de ballais, & les Parfums commun, fort & doux, en trois petits sacs de cuir, afin qu'il n'y ait point de mélange jusqu'à ce qu'il soit besoin. Tous ces gens ici étant arrivez devant la porte de la maison qui doit être desinfectée, celui qui les conduit doit aller querir la clef chez le Dixainier du quartier pour ouvrir la porte; cependant les voisins donnent un peu de bois & du feu, pour allumer devant la porte. S'il y a quelqu'un dedans, il est averti de bien fermer toutes les fenêtrés, & boucher tous les trous, d'ouvrir toutes les portes des chambres & des cabinets, tous les coffres, & enfin de ne laisser rien de fermé, & descendre pour conduire les Parfumeurs par toute la maison. Le feu étant donc allumé devant la porte, celui qui doit entrer le premier, prendra sa poësse, la remplira quasi de Parfum commun & brisé, & mettra sur le feu pour le faire un peu fondre, & y fera prendre la flamme du feu avec un bâton qu'il aura à l'autre main, pour remuer ledit Parfum. Ce Parfum étant allumé dans

la poëlle, il fera le signe de la Sainte Croix, & entrera pour fricasser cette Megere de peste venue de l'enfer du peché.

Il prendra garde en entrant & courant la maison, à trois ou quatre choses: à commencer le desinfectement à l'entrée de la porte, traînant la poëlle au ras de terre, l'élevant petit à petit sans se hâter, aussi haut qu'il se peut sans verser le Parfum qui est fondu, & faisant toujours la même chose, donnera le tour aux chambres, haussant & abaissant la Poëlle; à ne la laisser jamais éteindre: c'est pourquoi il doit avoir toujours un homme qui le suive portant le sac du Parfum commun avec un bâton pour le remuer par tems dans la Poëlle; & c'est une sottise ou ignorance de dire que le venin étouffe la flamme du feu dans ladite poëlle: cela ne vient que du peu de soin qu'on a de la conserver, ou de ce qu'il n'y a pas assez de Therebentine grossiere dans la composition du Parfum commun; à ne laisser aucun coin ni recoin auquel il n'y aille; & sur tout il doit prendre garde de ne mettre le feu dans la maison, & pour cela, il doit être sobre, & ne pas trop boire de vin: car s'il s'enivre, il fera assurément desordre, & il ne doit s'approcher des lits, ni des étables où il y a foin ou paille, ni des granges où il y a du fagot feüillé, ni des papiers qu'avec grande precaution. Ayant couru toute la maison, il sortira dehors, laissant la poëlle dedans au milieu de la salle basse ou courtoir, pour laisser consommer tout le Parfum qui peut rester dans la poëlle.

Après une demie-heure que la fumée du Parfum aura purifié l'air le plus infect & aura penetré par tout, l'Ecrivain entrera avec tous les hommes qui attendoient devant la porte, & n'en demeurera qu'un seul dehors pour garder le cheval. La premiere chose qu'ils feront étant entrez, ce sera de tirer toutes les couvertes, coïettes & matelats des lits, & amasser par toute la maison tout le linge sale; & à mesure que les hommes destinez à cela plieront à grands paquets le tout dans les couvertes ou linceuls, l'Ecrivain tiendra rolle du jour du desinfectement de la maison, & de tout ce qu'on

en aura tiré , afin que rien ne s'écarte ; attachera un billet sur chaque paquet des hardes ou laines , & les fera mettre à la porte. La seconde chose qu'ils doivent faire, c'est de vider toutes les paillasses , & mettre la paille dans la basse cour, s'il y en a , ou bien à la rue pour la faire brûler petit à petit avec toute les immondices de la maison, après l'avoir bien balayée , & il ne faut pas apprehender que la fumée de ce feu porte aucun dommage : car ce qui sort du feu , ne peut jamais infecter : & la toile desdites paillasses sera mise dans les paquets du linge pour être portée à la lessive. Il ne faut rien toucher aux rideaux & aux tours de lits , car tout cela étant suspendu en l'air , est suffisamment désinfecté par les Parfums.

La troisième chose qu'il faut faire , c'est de bien froter les chalits , tables , coffres & autres meubles & utensiles , de bon vinaigre ou de bon vin , & mettre toute la vaisselle dans une chaudiere d'eau bouillante.

La quatrième , c'est de tirer tout le linge blanc des coffres, & l'étendre sur des barres , ou des cordes ; & si l'on trouve de l'argent , bagues , perles , ou anneaux , il faut mettre le tout dans l'eau bouillante , & l'Ecrivain tiendra fidèlement rolle de tout : & pour empêcher que ceux qui entrent dans les maisons ne dérobenent quoi que ce soit au monde , il n'y aura personne qui porte de poche parmi eux ; & il prendra garde qu'ils ne parlent à personne hors la maison : & s'il s'en trouvoit quelqu'un par malheur qui fût larron , il sera tout aussitôt châtié , & pour le moins renvoyé sans salaire.

Pour ce qui est du bled & de la farine , il faut remplir de Parfum le grenier & la fariniere, & bien manier le bled & la farine avec une pelle , & pour une plus grande precaution , l'on peut arroser le bled de vinaigre.

Pour ce qui est du son , il le faut faire brûler avec les pailles & immondices de la maison : je dis qu'il y faut aller avec cette grande precaution , quand la maison a été dans une grande infection , & que les blessez , ou infects ayent couru par tout , & manié tout : car autrement il n'est pas besoin d'y proceder si rigide-ment.

Cela étant fait, il faut faire entrer ceux qui étoient sortis, durant le désinfectement de la maison, supposé qu'il y eût plusieurs personnes dans la maison, pour les désinfecter dans la sale basse, avec les étuves portatives : ce qu'il faut faire quand il n'y en auroit qu'un seul.

Enfin ils s'informeront de la chambre où quelqu'un sera mort de peste, ou aura été blessé long-tems, & dans cette chambre ou plusieurs, où ils soupçonneront grande infection, ils mettront deux poignées de Parfum rude dans une grande terrine remplie de charbons ardents, sortiront dehors, fermeront la porte, & s'en retourneront aux étuves. Allons voir comme quoi ils seront reçûs là-dedans.

CHAPITRE XII.

Du Désinfectement des Parfumeurs par les Etuves, des Linges par les lessives, & des Lits par les fours.

LEs Parfumeurs sortans des maisons sont censez infects, quoi qu'ils marchent toujours par les parfums, à raison des diverses rencontres qu'ils peuvent avoir en les désinfectant & manians toutes les choses les plus infectes qui peuvent être en icelles; c'est pourquoi arrivans aux Etuves, par la conduite de celui qui les étoit allé querir, ils sont arrêtez devant la porte pour être désinfectez auparavant que de communiquer avec leurs compagnons les Etuvistes : ces Parfumeurs donc avec l'Ecrivain ayant baillé avec compte & cartel attaché les hardes ou autres choses qui ne peuvent être mises dans la lessive, aux fourniers; & tout le linge sale aux buandieres, entrent tous dans l'étuve, l'Etuviste leur donne un Parfum commun avec la poësse, & un peu de vinaigre s'il veut, & quant & quant le même, ou autre Etuviste sort pour parfumer avec le Parfum

commun le cheval qui a porté les hardes, & incontinent après ils communiquent & dînent tous ensemble s'ils veulent.

Les Fourniers qui sont logez dans un autre quartier séparé des Etuves, & bâti comme une grange, ayans enfermé les paquets dans la grande sale où sont les fours bâtis dehors, & n'ayans que l'entrée dedans, font trois ou quatre choses.

1. Ils chauffent les fours, faisans brûler en chacun trois, quatre, cinq, six fagots, suivant la grandeur des fours.

2. Tout le bois étant bien consumé, ils tirent des fours toutes les cendres vives, & les balayent avec tant de soin, qu'il n'y reste pas une seule bluette de feu; & pour cela ils entrent dedans: car les fours sont si grands, qu'ils y peuvent marcher sans se courber beaucoup.

3. Après les avoir bien nettoiez, ils demeurent dedans pour voir s'ils y peuvent souffrir le chaud: que s'ils ne peuvent pas, ils sortent; & quand ils y peuvent souffrir, ils enfournent tous les paquets sans les developer, si ce n'est qu'ils fussent trop ferrez, & ferment les fours avec une porte de fer, pour vingt-quatre heures, & plus s'il n'y a presse.

4. Ils s'en vont aux Etuves comme des infects, & l'Etuviste leur donne un Parfum commun, après lequel ils se communiquent avec les autres; & pour une plus grande precaution, l'Etuviste, sans quitter la poëlle, s'en va donner un Parfum par la sale, d'où les fourniers ont tiré les hardes pour les mettre dans les fours.

Les Buandieres qui sont gagées dans un autre quartier encore plus séparé des Etuves, & bâti comme une grange, ayans reçu tout le linge sale avec comte, l'Ecrivain retenant le Rolle des pieces qui appartiennent à un chacun, peuvent le laisser dehors, si personne ne peut leur dérober, & si les bujouiers sont remplis; car autrement elles le doivent enfermer, ou mettre à tremper.

Après cela, pour bien faire avec ordre & sans confusion les lessives, il faut qu'il y ait dans une grande

sale trois grandes & larges cheminées bien percées ; dans chacune , deux grands bujoüers , ou en chaque coin de cheminée , & une grande chaudiere au milieu. Trois femmes peuvent suffire pour faire les lessives avec ces six bujoüers ou petites cuves , une pour les deux qui sont sous chaque cheminée , & neuf peuvent suffire pour les laver , étendre & faire sécher , trois pour les deux bujoüers de chaque cheminée.

Ces femmes , pour n'avoir pas beaucoup de peine à faire la difference de ce qui appartient à chacun , & pour soulager l'Ecrivain qui en a le Rolle par le menu , doivent mettre , tant que faire se peut , tout le linge sale d'une maison dans un seul bujoüer , & tout celui d'une autre en un autre , & le faire laver , étendre & sécher avec le même ordre pour le rendre tout plié ; que si elles sont obligées de mettre le linge sale de deux maisons dans un bujoüer , elles y doivent mettre quelque marque qui separe l'un d'avec l'autre.

Pour faire de bonnes lessives qui purifient bien le linge , il ne faut pas seulement y mettre des cendres , mais parmi les cendres un peu de chaux vive & un peu de sel , suivant que l'infection sera grande.

Après que ces femmes auront mis à tremper tout le linge sale , elles s'en iront aux Etuves , & l'Etuviste leur donnera un Parfum commun , & après le même Etuviste ira donner , sans laisser la poëlle , un Parfum par la sale d'où les femmes auront tiré le linge pour le mettre dans les bujoüers , parce que les femmes , aussi bien que les fournisseurs , se doivent precautionner , toutes les fois qu'elles ont manié quelque chose infecte.

Le linge étant désinfecté par les lessives , & tout le reste par des fours , l'Ecrivain reprendra le tout en le verifiant sur son Rolle , & avec les Parfumeurs le remettra au plûtôt dans les mêmes maisons d'où ils l'auront tiré , en cette sorte. Les Parfumeurs étans dans les maisons , étendront tout le linge sur des barres ou des cordes , & desempaqueront les lits , & après ils parfumeront le tout avec le Parfum commun , y mêlant un peu du fort ; & il sera même à propos qu'ils repassent avec ce Parfum par toute la maison , & sur tout si

L'infection y a été grande, & les Parfumeurs sortiront, fermeront la porte, & remettront la clef entre les mains du Dixainier du quartier: afin qu'il la rende au propriétaire quand il voudra entrer, ce qu'il pourra faire sans danger quand il voudra.

Tout cela étant fait, il n'est pas besoin de blanchir la maison avec de la chaux; car ce n'est que plâterie, & enfermer l'infection dans un trou, qui en doit sortir infailliblement, quand la chaux tombera avec le tems.

Ce que je conseille, après que les Parfumeurs auront remis dans la maison tout ce qu'ils en avoient tiré, & qu'ils auront baillé le dernier Parfum, de faire un jour après que ledit Parfum sera évaporé, ce que les Parfumeurs devroient faire s'ils le pouvoient commodement, passer un Parfum doux par toute la maison, ou faire brûler des bois aromatiques par les Chambres, du sarment sec, genevrier, laurier, romarin, lavande, &c.

Auparavant que de finir ce chapitre, qui doit faire la clôture du désinfectement des personnes & des maisons, j'ay à donner deux avertissemens, l'un pour la Ville, & l'autre pour les Etuves.

Pour le premier, il faut sçavoir, que si le lieu de la dixaine étoit si rempli qu'il n'en pût plus recevoir, & que d'autre part la maladie pressât, il faudroit réduire tout l'ordre du désinfectement dans chaque maison; il faudroit renvoyer toujours les Malades à l'Infirmerie, faire sortir les infects de la maison, cependant qu'on la désinfectera; s'il y avoit un four dedans la maison, y mettre les lits les plus infects dedans, ou bien parfumer tout avec grand soin, envoyer le linge sale aux femmes destinées pour faire les lessives des infects, ou bien le mettre à tremper dans la maison, dans un quartier séparé; & après cela désinfecter toutes les personnes avec de petites Etuves portatives (qui ne sont que des cercles attachez, comme j'ay dit au Chapitre X. & qu'on couvre dans les maisons avec des linceuls & des couvertes) desquelles on pourroit après en exposer une pour faire la lessive en la façon que

que j'ay dit cy-dessus, en lui baillant tout ce qu'elle auroit besoin, jusques à l'eau pour la laver, si cela se rencontroit dans la Ville.

Pour le second, il faut sçavoir que si quelqu'un tomboit malade parmi les Etuvistes, Parfumeurs, Fourniers, ou Buandieres, il faudroit à même tems les separer, s'il avoit la peste, l'envoyer à l'Infirmierie, & desinfecter avec soin tout ce quartier, suivant les ordres precedens.

Voilà tout ce que j'ay à dire pour les desinfectement des personnes & des maisons. Pour les remedes preservatifs & curatifs dont je dois parler és deux chapitres suivans, il semble que je devrois laisser cette matiere aux Medecins, qui ayans la connoissance des constitutions, de la force des remedes, & du tems de leur application, un chacun s'acquitteroit plus dignement que moi de cette distttribution; & je dis que cela est vray, si je ne travaillois que pour ceux qui ont de quoy, & peuvent toujours avoir le Medecin, ou Apoticaire ou Chirurgien bien entendu; mais je travaille pour ceux qui quelquefois n'ont, ni ne peuvent avoir l'un ni l'autre: j'en dois à tous, & j'en veux bailler à tous, tout autant que l'experience, ou la Conference m'en auront donné.

C H A P I T R E X I I I.

Des Remedes particuliers preservatifs de la Peste

POur bien profiter & faire bon usage des Remedes dont je dois parler avec ordre en ce chapitre, il faut sçavoir qu'il est question icy de conserver tout à fait l'homme, & qu'il ne suffit pas d'empêcher que le venin entre dans l'interieur: il faut faire tout ce qu'on peut pour empêcher qu'il ne s'attache à l'exterieur; il faut même le chasser loin des habits; &

s'il entre dans l'interieur, on s'attache à l'exterieur du corps, ou aux habits, ou qu'on en doute, il faut que chacun sçache se purifier dans sa maison, sans aller plus loin.

Voici donc comme je voudrois qu'une personne se preservât de la peste, se trouvant dans une Ville affligée, sans s'embarrasser dans cette grande diversité de remedes, que divers Medecins proposent, & qui ne peuvent quasi jamais être reduits en pratique.

I.
Elle doit tenir sa conscience nette de tout peché mortel, par le Sacrement de Confession, & par des actes reiterez & frequens de la vertu de contrition; ensuite elle doit s'offrir continuellement à Dieu en Sacrifice pour ses pechez, protestant devant sa Majesté infinie & adorable, qu'elle merite de mourir de cent mille pestes! que s'il le veut, elle le veut, & qu'elle ne desire en cela, si ce n'est que ce soit un effet de la misericorde. De cet état heureux viendra une joie, & un repos à l'ame & à l'esprit, qui chassera toute tristesse, & toute sorte de crainte de mal, qui sont si contraires à la santé en tems de contagion.

II.
Elle doit se faire purger & éventer la veine, suivant l'avis de son Medecin ordinaire, comme elle doit faire chaque fois qu'elle doutera d'être infecte, & ce doit être le seul emploi de tous les Medecins & Chirurgiens, qui ne sont exposez ni à la Ville ni à l'infirmerie pour visiter les malades. Que si elle ne peut consulter son Medecin, le grand remede est d'être fort sobre, manger de tout ce qu'elle trouvera bon, & suivant son appetit, mais peu pour ne charger l'estomach; & ne sortir jamais de la maison sans avoir pris quelque chose, comme une noix confite, un peu d'écorce de citron, ou d'orange, ou de limone, un peu de vieux fromage, ou un jaune d'œuf frais, ou un peu de beure frais avec du pain; & après l'une ou l'autre de ces choses, un peu de bon vin. Si elle se trouve dans de grandes infections, elle peut si elle a dequoy, user une ou deux fois la semaine de theriaque ou de confection d'alber-

mes, ou de jacinte, ou d'opiate Salomonis, ou des pilules de Rufus, qu'on compose en prenant deux dragmes d'excellent aloës, demie dragme de myrrhe, demie dragme d'ammoniac, & demie dragme de saffran qu'on incorpore avec de bon vin pour en faire cinq ou six pilules, & en prendre quatre un matin, & le reste un autre jour de la même semaine, deux heures avant le repas.

Ou de l'opiate de feu Monsieur de Ribeyron Prestre, surnommé le Pere Hermite, contre toute sorte de venin, & que je lui ay veu faire de cette façon. Il prit & mit en poudre des racines de jentiane, imperatrice & bistorte, deux onces & demie, autant de l'une que de l'autre, de racine de tormentille, trois onces, de jonc odorat, trois onces, d'aristologie longue & ronde, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; des semences de cubebe, de genevre, & graine de laurier, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; du semen contre, une once, de pœnie, une once; de bolus d'Armenie & terre salée, ou pierre de Malthe, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; de myrrhe, trois onces, d'aloës, trois onces, de trochisques de vipere, trois onces, & de corne de cerf & de dent de cheval marin, sept onces, autant de l'un que de l'autre. Toutes ces poudres meslées dans une bassine, il prit un grand pot de terre bien vernissé, le remplit de bon vin blanc, y mit assez grande quantité de fleurs de romarin, ferma bien le pot, & le mit sur le feu, & après qu'il eut bien bouilli, il le coula & pressa le romarin dans ce vin blanc; il y mit de bon miel assez grande quantité, qu'il fit bouillir jusques à la consistence de sirop, & après il versa petit à petit de ce sirop dans la bassine des poudres, les incorporant en les remuant avec l'espatule; & voila l'opiate épaisse comme les autres.

Si cette personne est pauvre, ou incommodée, prendra le matin un peu d'eau de vie, ou un peu de vin, avec un peu d'huile d'olive, un peu de jambon avec le vinaigre, ou des ails; avec du pain, ou deux noix confites, deux figes, quelques feuilles de rue, avec deux ou trois grains de sel, le tout pilé ensemble pour

les manger, & toujourns après un peu de bon vin. Il est fort bon pour les pauvres gens de mâcher ou manger le matin en entrant dans leurs jardins, des feuilles de vinette ou pimpinelle, & pour tenir le ventre libre, manger avant dîner des prunes ou pommes bien cuites.

III.

Ladite personne qui veut se bien preserver de la peste, doit auparavant que de sortir de la maison, froter ses mains, ses oreilles dedans & tout autour, ses temples, & ses narines avec de bon vinaigre, auquel elle peut faire dissoudre un peu de theriaque pour le rendre meilleur, ou y faire tremper une poignée de menthe, une poignée de romarin, une poignée d'absinthe, un peu de rue, cannelle, & cloux de girofle; & pour renouveler, elle peut porter une éponge trempée dans ce vinaigre, dans une boîte. Elle peut porter de bonne theriaque dans un petit pot, pour la fleurer, ou en mettre és narines, & en froter le poulx; & pour la bouche, elle y doit porter un clou de girofle, ou un muscardin, ou un peu d'angelique de Bohême, ou un peu de carline, ou un peu d'imperatoire, pour fermer tout-à-fait les avenues au venin. Ce n'est pas assez, elle doit éviter la communication, ne toucher personne, se retirer des halénées quand elle doutera de quelque chose, & ne visiter pas les malades; elle ne doit pas faire des excès en travaillant ou mangeant; & si elle est mariée, je la prie de suivre le conseil de S. Paul, qui dit que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avoient pas.

IV.

Si après toutes ces precautions, cette personne doute d'être infecte par la communication qu'elle croit avoir eue avec quelque infect, elle se doit desinfecter dans sa maison avec toute sa famille si elle en a, en la même façon que nos Etuvistes desinfectent les infects, & suivant l'ordre qu'ils tiennent, & que j'ay marqué au Chapitre neuvième. C'est pourquoy tout chef de famille doit avoir en tems de contagion des Etuves dressées en sa maison, pour se parfumer dans le besoin avec les Parfums qu'il doit tenir prêts, s'il a dequoy les faire, ou que la Ville luy doit bailler s'il est pauvre;

& la Ville ne perd aſſeurément rien en faiſant cette charité. Pour moy quand je ſuis en quelque part, & que j'apprehende d'être infect (comme il m'eſt arrivé ſouvent) je tiens une petite Etuve dreſſée au bout de mon liſt, & une claye ſur deux treteaux au fonds: je me dépouille, jette toutes mes hardes ſur la claye, & entre dans l'Etuve. Mon homme me baille les Parfums qui me ſont propres: je me mets dans le liſt, il parfume mes hardes avec le Parfum commun dans une poëlle, & après avoir fait pour moy, il fait pour ſoy, & s'en va dormir en paix; & ſi nous nous trouvons chargez ou peſans, nous avons recours à Meſſieurs les Medecins, qui ne ſont pas expoſez, qui nous ſervent avec grande affection & charité; reconnoiſſant le bien que je leur fais, en leur baillant une plus grande pratique, que n'ont ceux qui ſont expoſez; ſi on ſuit mes ordres très-avantageux pour le bien, & du general, & du particulier.

CHAPITRE XIV.

Des Remedes Curatifs de la Peſte.

SI je pouvois réduire tous les bleſſez dans l'Inſirmerie, ou dans les huttes au tour, ou dans le quartier ſeparé de l'Inſirmerie qui y doit être bâti pour les Riches bleſſez, que je ſouffre avec impatience dans la Ville & à la Campagne, eſpars deçà & delà: parce que c'eſt le moyen de mettre le feu de la Peſte par tout, je ne parlerois point du tout de ces remedes: je ſçai que les Medecins & Chirurgiens leur en fourniroient aſſez là-dedans; mais parce que je ne puis pas le faire, & que ſans ce Chapitre quelque choſe manqueroit à mon deſſein; j'en diray premierement ce que j'en ay appris de Meſſieurs les Medecins & Chirurgiens; & en ſecond lieu ce qui m'en ſemble: puis que la Medecine, qui eſt fondée en raiſon me permet de raiſonner.

La premiere chose qu'on doit faire pour guerir celui qui se trouve bleffé de Peste, c'est que connoissant en lui quelque signe de ce mal, comme douleur de tête, sécheresse de langue, vomissement, foiblesse, défaillance, inquiétude, assoupissement, rêverie, regard furieux, palpitation de cœur, ou menace de douleurs en quelque émonctoire; tout à l'instant lui faut donner un lavement.

La seconde chose qu'il faut faire, c'est de lui donner une potion cordiale, par laquelle il faut même commencer, si la personne se trouvoit foible, une dragme de bonne theriaque avec l'eau d'angelique, ou avec l'eau d'ulmaria, ou de scabieuse, ou de bourache, ou avec l'eau destillée des noix vertes, ou avec quelque autre eau cordiale; ou une dragme de poudre d'angelique, ou une dragme de bayes de laurier mises en poudre, l'écorce poire en ayant été plutôt ôtée, avec l'une ou l'autre des susdites eaux; ou une dragme de l'opiate de notre Pere Hermite, ou la dose necessaire; quelque confection, ou six grains en poudre de bon antimoine préparé avec un jaune d'œuf, si la personne est de robuste complexion, ou bien quatre si elle est foible; & pour ce qui est des potions susdites, il ne faut pas les épargner: il faut bailler la doze plus grande aux plus robustes, & à ceux qui ont des marques d'un plus grand venin, & il les faut teirerer de huit en huit heures, tantôt d'une, tantôt d'autre, suivant le complexion du bleffé.

La troisième chose qu'il faut faire, c'est de regarder si aucune enflure, pustule, bosse ou douleur paroît en quelque partie que ce soit; pour y appliquer les ventouses, & faire attraction; & quand rien ne paroîtroit, le venin interieur, se découvrant par d'autres signes, il est expedient d'appliquer les ventouses au derriere des deux oreilles, aux deux aisseles, aux aînes; & tandis qu'elles feront leur attriction, il faut ouvrir la veine, si la force du bleffé le peut souffrir: car je croy que les Chirurgiens doivent bien prendre garde à ce qu'ils font quand ils saignent les bleffez, de n'abbatre point les forces qui sont si necessaires en ce rencontre; toutefois si la saignée est necessaire, il faut garder cet ordre.

Si l'enflure, pustule, bosse & douleur est au col, ou

plus haut , il faut ouvrir la veine cephalique du bras.

Si elle est entre le col & les aînes , il faut ouvrir la basilique.

Si elle est aux aînes , ou plus bas , il faut choisir la saphene interieure vers le talon ; si elle est haut & bas ensemble , il faut ouvrir ladite saphene.

Si elle est seulement d'un côté , il faut choisir la veine de ce même côté.

S'il y en a aux deux côtez , il faut faire la saignée du côté droit seulement.

S'il n'y a aucune douleur , ni bosse , ni pustule , ni autre enflure , alors vous pouvez seurement saigner de deux veines saphenes , c'est à sçavoir de celle qui est au talon droit , & de celle qui est au gauche.

Incontinent après la saignée , il faut donner au malade une petite potion cordiale de theriaque , confection , ou opiate , avec de l'eau rose , ou avec du vin , ou de l'eau de chardon benit , d'agradelle , vervene , endive , chicorée ou autres des susdites , & ne faut jamais passer ni jour ni nuit qu'on ne baille au malade quelque petite potion. Et si quelqu'un me dit que la Ville ne sçauroit suffire à tant de dépenses , je répons que si les personnes riches , soit hommes , soit femmes , qui font profession de devotion , n'épuisent leurs forces , en faisant souvent des aumônes , plutôt par inclination que par charité , à des personnes qui sont quelquefois plus riches que ceux qui leur donnent ; les Magistrats pourroient faire une quête qui suffiroit bien à tout cela , & nous verrions les pauvres malades mieux servis dans les Infirmeries & dans les Hôpitaux , qu'ils ne sont pas.

Si les ventouses ne peuvent être appliquées aux parties susdites , il y faut appliquer de l'onguent Diapalma qui attirera fort.

Quatrièmement , pour faire meurir les bosses ou pestes qui paroissent longues en forme de fuseau , il y faut appliquer l'onguent Diachilum , par dessus lequel emplâtre je voudrois toujours qu'on appliquât un petit sac de mauves avec des agradelles cuites , & plutôt pressées pour en tirer l'eau , & bien chaude , pour dilater les pores autour de la bosse , & faire sortir le venin par

transpiration ; ou un cataplasme , soit d'un oignon cuit avec une racine de lis blanc , puis pilé avec du levain & graisses de pourceau , ou beurre ; ou un cataplasme fait avec du levain , de l'huile d'olive & du sel ; ou avec de la farine de froment , de l'huile d'olive , & du saffran , & le tout cuit avec de l'eau commune jusques à la consistance d'onguent , ou l'emplâtre que font les Experts , en prenant un gros oignon , lequel ils fendent , jettent le cœur du milieu , & remplissent cette capacité de bonne theriaque ; puis joignent les pièces & les lient diligemment avec du fil , & font fort cuire cela sur les cendres bien chaudes ; & quand l'oignon est bien cuit , ils le pilent fort avec la theriaque , & l'appliquent ; ou l'emplâtre que font quelques autres avec des figues pilées & incorporées avec le miel : car tous ces emplâtres sont excellens pour faire mourir , & peuvent servir sans le Diachilum , & sur tout si on y mesle un peu de theriaque.

Cinquièmement , quand la matiere sera prête , ou à peu près , il faut percer la bosse à pleine lancette , ou avec un fer chaud ; ou avec un cautere ; que si la bosse demeueroit dure après les susdits emplâtres , il faudroit la scarifier & y appliquer les ventouses.

Comme la bosse est percée , il la faut tenir ouverte pour la bien faire suppurer , y mettant toujours un emplâtre de Diachilum , ou de Basilicum ; & pour la tenir bien nette , il la faut joindre avec du suc d'appium , du miel , & un peu de theriaque mêlez ensemble. Après que la bosse aura bien suppuré , il faudra dessécher avec les communs remedes consolidatifs & desicatifs.

S'il arrive qu'il se presente des antraix ou carboncles pestilens , il y faut d'abord appliquer un jaune d'œuf avec du sel , & un peu de suye de cheminée , ou de bonne theriaque avec du jus ou suc de scabieuse , renouvelant ces emplâtres soir & matin , ou quelqu'un des emplâtres susdits , mettant toujours autour des emplâtres des drapeaux trempés en vinaigre , huile rosat & bole armene mêlez ensemble. Après cela il les faut scarifier , soit meurs ou non , & y appliquer les ventouses , puis on y mettra l'emplâtre d'arnoglosse de Guidon ; & pour faire

faire tomber l'escarre, il y faut mettre du Basilicum avec du beure, laquelle étant tombée, on doit traiter le carboncle à la maniere des autres ulceres.

Si le Malade est dur du ventre, il lui faut faire prendre une medecine de rhubarbe, d'une dragme, ou d'une dragme & demie; & s'il ne pouvoit supporter la medecine; il lui faudroit bailler un clystere; & si on n'en pouvoit avoir commodement, il faudroit faire une forme de suppositum en cette sorte. Prends un jaune d'œuf avec un peu d'huile d'olive, & un peu de sel bien broyé, & le tout battu ensemble, mets-le au bout d'un linge bien delié: lie-le avec du filet, & coupe le reste du linge; cela viendra à la grosseur d'une petite noix, qu'il faudra que le patient prenne par le fondement, & tout aussi-tôt luy lâchera le ventre.

Si le malade a flux de ventre, pour l'arrêter il faut prendre un plein verre d'au de laitues distillées, & luy faire boire.

Si le malade avoit de grands vomissemens, il faudroit avoir deux onces de violettes distillées, le jus de deux oranges ou citrons, & de la poudre d'Angelique autant qu'il en pourroit demeurer sur un sol, & ayant fait un boüillon avec du mouton, mettre le tout dans un pot, & luy faire boire après qu'il aura bien boüilly, & le vomissement cessera.

Après tout cela, je n'ay rien à dire pour la conservation des hommes en temps de contagion; si ce n'est que les sueurs étant excellentes pour la guerison des malades, il me semble que les Etuves dont nous nous servons pour désinfecter, ne seroient pas mauvaises dans l'Infirmerie, pour ceux qui étans munis de positions cordiales, les pouroient souffrir, pour y bien fuier au commencement qu'ils se trouvent frappez de mal.

Parlons de la Peste des Animaux.



SECONDE PARTIE DES SECRETS CURATIFS & Preservatifs contre la Peste des Ani- maux.

AVERTISSEMENT.

Pour bien profiter des Remedes curatifs & preserva-
tifs que je vous donne contre la peste des Animaux,
il faut sçavoir qu'elle est une punition du peché, que
Dieu punit, non-seulement en l'homme qui le commet,
mais encore es Animaux (qui sont destinez, ou à la
nourriture ou au service de l'homme) comme l'Ecri-
ture sainte nous l'enseigne en l'Exode Chapitre 9. v. 3.
où Dieu menace Pharaon, par la bouche de Moïse,
de punir son peché, par une grande peste qui devoit ra-
vager ses troupeaux de bœufs & de brebis, & faire
mourir ses chevaux, ses asnes & ses chameaux; & cer-
tes il est bien raisonnable que l'homme qui manque au
service qu'il doit à son Dieu, soit privé du service que
luy doivent les animaux, que Dieu a créez pour cela,
& pour l'obliger de se tenir à son devoir. Tellement
que le premier remede curatif & preservatif contre
la peste des animaux, est que leurs maîtres s'étudient
à bien servir Dieu, & il conservera les animaux qu'il
a destinez à son service.

Après cela il faut sçavoir que la peste des animaux
se communique aux hommes, qui souvent sont frappez
de bubons & charbons, pour ne s'être precautionnez
en les pansant, ou pour les avoir écorchez auparavant
que de les jeter à la voirie, ou les ensevelir; c'est
pourquoy il faut que ceux qui s'approchent des ani-

maux qui sont frappez de peste ou infects, se munissent des remedes preservatifs que j'ay deduits cy-dessus au chap. 13. de la premiere partie, aussi bien que s'ils avoient à converser avec des hommes pestiferez ou infects ; & pour ce qui est des remedes curatifs des animaux qui sont actuellement frappez, & des remedes preservatifs de ceux qui sont infects ; je vous les déduiray avec ordre dans les trois chapitres suivans.

CHAPITRE I.

Des Remedes Curatifs contre la peste des Animaux.

LA peste étant reconnuë dans un Troupeau, de quelle sorte d'animaux que ce soit, il faut d'abord separer ceux qui sont blesez d'avec ceux qui ne le sont pas, & qui demeurent infects. La separation étant faite, il faut donner des remedes interieurs & exterieurs aux uns & aux autres.

Pour le remede interieur qu'il faut bailler à ceux qui sont frappez, il faut prendre une piece d'Antimoine, la faire tremper dans du vin, & en donner au plûtôt au blezé un verre ou deux. Le lendemain il lui faut donner une once de theriaque composée pour le bétail, une dragme de saffran, deux ou trois jaunes d'œufs, une once de poivre concassé, & un peu de sel, le tout détrempe dans le vin, auparavant qu'il n'ait mangé autre chose, pour le moins d'une heure ; après quoi il ne doit rien manger d'une autre heure.

Pour fortifier l'animal blezé pendant sa maladie, il lui faudra donner une once de soufre jaune & non verdâtre avec demie once de sel, le tout bien pulverisé & mêlé avec du son ou de l'avoine, ou avec du vin.

Si l'animal a des bosses, tumeurs, ou bubons, il faut le cauteriser avec un fer chaud à la superficie de la peau, dès qu'elles paroîtront, pour donner ouverture au venin, afin qu'il s'exhale. Ceux qui ne voudront appliquer un fer chaud, pourroient user de pierre de cau-

ere, qu'ils composeront avec du savon & de la chaux vive, du sel, du poivre & de la suye de cheminée, le tout bien pétri ensemble; & de cette masse ou poudre en mettront aux tumeurs, après avoir scarifié la peau, jusques à ce qu'il en sorte quelque goutte de sang.

Pour faire meurir la tumeur, bosse ou bubon, il faut user de l'un ou de l'autre des cataplasmes, ou emplâtres suivans, qu'il faut changer deux fois le jour.

C A T A P L A S M E.

I.

Prenez un oignon, faites le cuire sous la braise, & après pilez-le: mêlez-y le poids de trois écus de bonne theriaque du bétail, & appliquez-le

C A T A P L A S M E.

II.

Prenez une poignée d'ozeille, faites-la cuire dans un papier sous la cendre chaude; pilez de petites limaces qui sont toutes blanches, qu'on trouve en quantité parmi les orties ou autres plantes, ou bien d'autres grands limaçons, avec la coque, ou sans coque; mettez-y deux jaunes d'œufs, suivant la quantité que vous en voudrez faire: mettez-y un peu de farine d'orge ou de seigle, & mêlez bien le tout ensemble.

C A T A P L A S M E.

III.

Prenez des racines de mauves blanches, faites-les bouillir, ou quantité de feuilles de mauves communes pilées; faites cuire une bulbe de lys sous la braise; ayez un peu de miel, quelques jaunes d'œufs, un peu de levain & du sel: quand tout sera pilé à part & mêlé, vous le ferez bouillir durant un quart d'heure, & en userez comme dessus.

Quand la tumeur est bien meure, il la faut bien faire fluer, & si elle n'a assez d'ouverture, il la faut ouvrir avec une lancete; & pour l'évacuation il faut l'oindre avec de l'onguent, avec une once d'huile rosat, ou de bonne huile d'olive, un jaune d'œuf, & demie once de theriebentine.

Si l'animal a des charbons, il faut d'abord qu'ils pa-

roissent les cauteriser avec un fer chaud, ou bien avec la pierre de cōstique, comme les bosses, tumeurs ou bubons: il faut mettre tout autour desdits charbons du defensif fait avec du vinaigre, eau rose & du bol, le renouvelant soir & matin. Quand l'escarre sera fait, & que le charbon sera mort, il faudra faire tomber ledit escarre avec du beure ou de la graisse de pourceau, avec laquelle vous pourrez mêler un jaune d'œuf.

Pour mondifier l'ulcere, il faut l'oindre avec de l'onguent appie, ou bassicum; & ceux qui ne pourront avoir ni l'un ni l'autre, prendront de l'huile d'olive & du vin, autant de l'un que de l'autre, la quantité qu'ils voudront: ils les feront bouïllir jusques à ce que tout le vin soit exhalé; ce qu'ils pourront connoître, lors que l'huile ne menera plus de bruit: ils mettront dans cette huile tout autant de cire neuve qu'il sera besoin pour le réduire à la consistence d'onguent.

Ou bien ils prendront des feüilles de chou telle quantité qu'il leur plaira: il les pileront, & en tireront le jus qu'ils feront bouïllir avec autant d'huile d'olive pour le faire évaporer: ils ajoûteront après à cette huile un peu de therbentine, & un jaune d'œuf, & en useront très-utilement comme des autres onguens. Si après tous les susdits remedes ils viennent à mourir, il les faut ensevelir avec la peau.

CHAPITRE II.

Des Remedes preservatifs contre la peste des Animaux.

LEs animaux infects ayans été separez des blessez, doivent recevoir des remedes interieurs & extérieurs pour être preservez de la peste.

Pour les remedes extérieurs, il faut premièrement laver tout le bétail infect hors l'étable avec du vinaigre ou bon vin, dans lequel l'on aura fait bouïllir de

la ruë, graine de genevrier, & du sel une heure durant; l'on y trempera une éponge & frotera les infects. Secondement l'on attachera à chacun au col un tuyau de plume avec de l'argent vif dedans. En même tems il faut nettoyer & bien desinfecter les étables, & pour cela il faut faire brûler dedans ou dehors l'étable toute la paille, foin, ou fumier qui peut être brûlé. Il faut bien faire laver les crèches & mangeoires avec du vinaigre & du sel, il faut parfumer l'étable avec le parfum commun des maisons, dont nous avons parlé cy-dessus au chapitre troisième de la première partie, ou avec de la poix raisine, soufre & encens pulverisé & jetté dans un réchaud plein de braise, ou avec de bon vinaigre & du sel, qu'on peut jeter dans une poëlle toute rouge la sortant du feu, & se promenant par tout l'étable plusieurs fois.

Pour les remedes interieurs, il faut premierement donner à chacun une poignée de graine de genevre, une once de soufre jaune, & non verdâtre, une noix muscade avec un peu de sel, le tout mis en poudre & detrempé avec du vin & du vinaigre, autant de l'un que de l'autre, ou mêlé avec du son & de l'avoine, pour leur faire prendre deux heures avant qu'ils n'ayent mangé autre chose, & il ne faut permettre qu'ils mangent de deux heures après.

Secondement, il faut bailler le lendemain à chacun une once de theriaque composée pour le bétail, une dragme de saffran, deux ou trois jaunes d'œufs, une once de poivre concassé, & un peu de sel, le tout detrempé dans le vin, ou mêlé avec du son ou de l'avoine pour leur faire reprendre deux heures auparavant que d'avoir mangé autres choses: après quoy ils ne doivent rien manger de deux heures.

Troisièmement, durant tout le tems de la peste, il faut avoir un grand soin de faire abbrever les animaux de bonnes eaux qui ne soient pas croupissantes ni corrompues par le lin ou chanvre qu'on met tremper en divers endroits; & si le tems est accompagné d'une grande sécheresse, il les faut conduire à l'abbrevoir plus souvent qu'on ne les y mene pour l'ordinaire: il

ne faut non plus les laisser paître la nuit, ni le matin ; que le Soleil n'ait emporté la rosée.

CHAPITRE III.

Des Remedes contre la Galle des Brebis, qui est une contagion.

POUR la galle qui emporte quelquefois les troupeaux entiers de brebis, servez-vous de l'un ou de l'autre des remedes suivans.

Pour le premier remede, il faut choisir la brebis qui sera la plus galeuse dans le troupeau, pour la mettre toute vive dans un four bien chaud, qu'on aura nettoyé avec un balay : elle mourra dans ce four, & y sera reduite en cendres ; de ces cendres l'on en donnera deux cuëillerées à chacune avec du vin, & elles s'en trouveront bien.

Pour le second remede, il faut avoir des serpens les plus gros, les plus venimeux sont les meilleurs : il les faut faire sécher dans le four, pour les réduire en cendres ; de ces cendres l'on en donnera trois dragmes, ou le poids de trois écus à chacune, avec un peu de sel & un peu de soufre, & se porteront bien.

AVERTISSEMENT.

Pour l'accomplissement de toutes les compositions & remedes que je vous communique par ce Livre, je vous prie d'ajouter à chaque chose un peu d'eau benîte, faisant la composition pour protester à Dieu que toutes les compositions & tous les remedes ne servent de rien sans sa benediction, qui est un simple propre à guerir toute sorte de maux.



BRIEVE APOLOGIE
pour la défense de ce Livre, contre
ceux qui le voudroient choquer.

L'On m'a dit que plusieurs personnes dignes de foi, & qui ne voudroient mentir pour quoi que ce soit au monde, ont assuré depuis la mort de feu Maître Louïs Ribeiron Prêtre, surnommé l'Hermite, qu'ils avoient ses vrais secrets contre la peste, & que je ne les avois pas. Je ne les blâme point d'avoir fait cette avance, au contraire je les loue, parce que je crois qu'étans gens de bien, comme ils le sont, ils ont parlé suivant leur connoissance, & qu'ils n'ont pas agi en cela par envie, mais par un motif de charité, & par un zele du bien public, qu'ils ont désiré de conserver à l'avenir, en empêchant que je ne fusse employé dans les occasions à cet exercice si charitable, passant dans leur esprit pour une personne incapable de la conduite du désinfectement. Je les en remerciérois de tout mon cœur, si ce qu'ils ont mis en avant étoit véritable; parce que ce bruit qu'ils ont voulu semer par toute la Ville de Toulouse, étant venu à mes oreilles, m'auroit empêché de m'exposer follement, & d'abuser le public; & en cela je leur serois redevable de mon honneur & de ma vie. Mais aussi, puique je suis assuré du contraire, je les prie bien fort d'avoir pour agreable, que me trouvant animé pour eux de la même charité qu'ils ont eue pour moi, & porté du même zele qu'ils ont eu pour le bien public, je les désabuse pour cette fois, & qu'en les désabulant, je donne à ce livre si nécessaire

cessaire au public ; le juste passeport dont il a besoin pour passer avec credit & autorité , au travers de toutes les pestes du monde , sans apprehension que d'un seul Dieu qui le peut rendre inutile en punition des pechez. Ce que je ferai en montrant avec évidence , & en peu de mots, par des raisons convaincantes , que c'est moi seul qui ai l'experience des secrets dont est question , & que par consequent il n'appartient qu'à moi seul de les communiquer au public , puisque l'experience est plus necessaire en ceci que la science sans la blâmer; ce que j'ai fait de toute l'affection de mon ame, pour empêcher que dans les occasions il ne soit trompé par des gens interessez & sans experience, qui pourroient s'ingerer en cet exercice , par credit & support , suivant le train dans lequel nous voyons le monde , ou afin que s'ils venoient à s'exposer , ils ayent de quoi se bien acquitter de leur entreprise.

La premiere raison pour faire voir que j'ai lesdits secrets , est qu'au lieu que ledit feu Ribeyron Prêtre fut sollicité par plusieurs de leur donner des secrets , ce fut lui-même qui de son mouvement , me fit quitter l'Hôpital de Saint Jacques , & me déclara les inclinations naturelles & surnaturelles qu'il avoit pour me laisser son successeur dans l'ordre du désinfectement , m'assurant qu'il n'avoit jamais eu le mouvement de donner ses secrets à pas un de tous ceux qui lui avoient remouillé les veux : d'où nous pouvons conclure , que me les ayant donnez à loisir, je les ai aussi parfaitement que je les puis souhaiter , mieux que tous ceux qui les ont eus par sollicitation sur la fin de ses jours , si pourtant il y en a qui les ayent : de quoi je doute fort , sçachant bien qu'il n'avoit jamais écrit la moitié de tout ce qui est necessaire pour cela , & que sur la fin de sa vie , il n'y pouvoit serieusement songer) Mais qu'il est vrai que nous faisons mieux ce à quoi nous nous trouvons portez par un mouvement interieur , & surtout s'il y a de la grace , que ce à quoi nous sommes obligez , par les importunes persuasions de quel-
un.

La seconde raison est que Messieurs les Capitouls de Toulouse de l'année mille six cens quarante-quatre, obligèrent avec raison ledit feu Ribeyron Prêtre, d'enseigner ses secrets avant son départ pour Paris, où il vouloit aller, pour s'assurer de la rente que le Roy luy avoit donnée sur l'Evêché d'Alby, pour les services qu'il avoit rendus à Sa Majesté & au Public: ce qu'il fit en me donnant par écrit tout ce qui étoit nécessaire, & me faisant faire toutes les compositions en sa presence. Il me presenta tôt après ausdits Sieurs Capitouls dans le Consistoire, & me recommanda à eux comme son vrai successeur, de quoy lesdits Sieurs Capitouls furent contents & satisfaits, & m'accepterent en cas de besoin, comme il l'ont déclaré depuis la mort dudit feu Ribeyron Prêtre, par un certificat signé par eux, & que j'ay devers moy. D'où nous devons conclure, que j'ay les vrais secrets, ou que ledit feu Ribeyron Prêtre étoit fourbe, trompeur & ingrat à la Ville de Toulouse, qui lui donnoit deux cens écus de rente annuelle, non-seulement pour les services passez, mais encore pour l'esperance qu'elle avoit d'être assistée à l'avenir dans l'occasion, par la communication de ses secrets, (ce qui ne se peut dire) & je suis bien-aise qu'en desabusant le monde, je conserve par un heureux rencontre, l'honneur de ce bien-facteur qui demeureroit terni par le discours de ceux qui me feroient passer pour ignorant en cette matiere, si je ne me défendois, & par la science & par l'experience.

La troisième raison est, qu'en l'absence dudit Reibeyron Prêtre, la peste ayant paru dans Toulouse & dehors à Roqueseriere, je procedai par l'ordre des susdits Capitouls, au desinfectement des personnes & des maisons infectes avec les Parfumeurs qui avoient servi ledit feu Ribeyron Prêtre, ce qui me réussit très-heureusement, par la grace de Dieu, comme lesdits Sieurs Capitouls l'ont déclaré par le même certificat. Du depuis les mêmes Parfumeurs ne trouvais point de difference entre ma façon d'agir, mes ordres, & mes remedes, & ceux dudit feu Ribeyron Prêtre, me suivant à Beaucaite, où nous travaillâmes avec grand succès, comme il appert par le certificat que j'ay, signé de Messieurs les Cou-

verneurs & Viguiers de ladite Ville. J'ai laissé même n'a pas long tems, trois des susdits Parfumeurs à Bordeaux, où ils travaillent à present, & ont travaillé suivant mes ordres avec un fruit très-visible.

Je dis que je les ai laissez pour m'en venir dans Toulouse, & là en repos faire travailler au piûtôt à l'impression de ce Livre, qui doit faire voir tout à la fois ce qu'on ne pouvoit qu'à pieces & morceaux, pour donner la consolation entiere à tous ceux de Bordeaux, qui la demandent presentement, & à tous ceux qui en auront besoin à l'avenir.

Mais la Contagion ne cesse pas pour cela, au contraire elle augmente, me dira quelqu'un en quelque rencontre? Je répond que je ne suis pas Dieu, & que ledit feu Ribeyron Prêtre, que nous reconnoissons comme la source de ces remedes, ne l'étoit pas aussi: car la Peste ne cessa point à Amiens, ni à l'Armée du Roi en Picardie, quoiqu'il y fût; cela vient quelquefois de Dieu, qui ne veut point retirer sa main vengeresse, quelquefois de la disette & pauvreté qui empêchent que nous ne puissions avoir tout ce qui est nécessaire pour bien travailler; & quelquefois de ce qu'on ne peut faire garder les ordres. Après tout les Medecins ne guerissent pas tous les malades qu'ils traitent, ce seroit une belle chose. Je puis dire que nous y faisons tout ce que les hommes y peuvent faire par la force des remedes: que ces remedes ne prolongent ni n'augmentent jamais la peste, & qu'assurément ils en arrêtent le cours, si Dieu ne s'y oppose visiblement.

Enfin les plus solides secrets dudit feu Ribeyron Prêtre étans réduits à désinfecter les personnes & les maisons, les animaux & les étables avec ordre, je croi avoir pleinement satisfait au desir que j'avois de les communiquer au Public; & si quelqu'un porte après cela quelque chose de nouveau de la part dudit feu Ribeyron Prêtre, je dis que c'est sans experience & suspect, capable d'embarasser le monde. Tenons-nous à ce que nous avons veu & pratiqué avec grand progrès, & ne nous fions pas à tout ce que nous pouvons lire dans les Livres qui quelquefois parlent à plaisir.



ORAI SONS

C O N T R E

L A P E S T E .

ST E L L A cœli extirpavit ,
Quæ lactavit Dominum ,
Mortem pestis , quam plantavit
Primus Parens hominum .

Ipsa stella nunc dignetur
Sydera compescere ,
Quorum bella plebem cædunt
Diræ mortis vulnere .

O piissima stella maris !
A peste succurre nobis :
Audi nos , Domina .

Nam Filius tuus nihil negans
Te honorat .

Salva nos , Jesu ,
Pro quibus Virgo mater te orat .

Ÿ. Ora pro nobis , piissima Dei Genitrix .

℞. Quæ contrivisti caput serpentis , auxiliare nobis .

O R E M U S .

DE U S misericordiæ , Deus pietatis , Deus in-
dulgentiæ , qui misertus es super afflictionem po-
puli tui , & dixisti Angelo percutienti populum tuum :
Contine manum tuam ; ob amorem illius stellæ glo-
riosæ , cujus ubera pretiosa contra venena delictorum
nostrorum quæ dulciter suxisti , præsta auxilium gra-
tiæ tuæ , ut ab omni peste & improvisa morte , se-

31

curè liberemur, & à totius perditionis incurſu miſeri-
corditer ſalvemur. Per te, Jeſu-Chriſte Rex gloriae,
qui vivis & regnas in ſaecula ſaeculorum. Amen.

Priere contre la Contagion, Guerre & Famine.

MEDI A vitâ in morte ſumus, quem querimus
adjutorem, niſi te, Domine, qui pro peccatis
noſtris irasceris?

R. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immor-
talis, miſerere nobis.

Ne ſimul perdas nos, Domine, cum iniquitatibus
noſtris, neque in aeternum iratus reserves mala nobis.

R. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immorta-
lis, miſerere nobis.

Quæ utilitas in ſanguine noſtro, ſi descenderimus in
corruptionem?

R. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis,
miſerere nobis.

Non in juſtificationibus noſtris proſternimus preces
ante faciem tuam, ſed in miſerationibus tuis multis.

R. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis,
miſerere nobis.

Ne despicias, Jeſu, facturam tuam, quam redemiſti;
ſed propitius eſto forti & funiculo tuo, quem volunt
inimici noſtri perdere atque delere, & converte luctum
noſtrum in gaudium, ut viventes laudemus no-
men tuum, Domine.

R. Miſerere nobis.

Antienne de Saint Sebastien.

MA RT I R egregie, decus militiæ, athleta fidei,
ora Natum Dei, ut avertat à nobis indigna-
tionem ſuam: Martyr, ſuffragia effunde pia, ut epidemia
non ſit noxia in hac patria, aut in alia, quæ ſub-
ſidia poſcit nunc tua; audi talia tu præconia: Hic prece
piâ dentur præmia, miles, eia nobis.

Ŷ. Ora pro nobis, beate Sebastiane.

R. Ut digni efficiamur promiſſionibus Chriſti.

52
O R E M U S.

DA nobis, quæsumus, Domine, populo tuo salutem mentis & corporis, ut interventu beati Sebastiani Martyris tui, bonis operibus inhærendo, tuo semper munere, & suorum meritorum interventione, à peste epidimiæ, & ab omni tribulatione mereamur tuâ protectione defendi. Per Dominum nostrum, &c.

Antienne de Saint Roch.

O B E A T E Confessor Roche, quàm magna apud Deum sunt merita tua, quibus credimus nos à morbo epidimiæ posse liberari, & aëris nobis temperiem concedi.

Ÿ. Ora pro nobis, beate Roche.

℞. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

O R E M U S.

O M N I P O T E N S & misericors Deus, qui meritis & precibus Beatissimi Rochi Confessoris tui, quandam pestem hominum generalem gratiosè revocasti; præsta supplicibus tuis, ut qui pro simili peste revocanda ad tuam confugiunt fiduciam, ipsius gloriosi Confessoris precamine, ab ipsa infirmitate, & ab omni perturbatione liberentur. Per Dominum nostrum Jesum Christum, &c.

Autre Antienne de Saint Roch.

A V E, Roche sanctissime, nobili natus sanguine, crucis signaris schemate, sinistro tuo latere. Roche, peregrè profectus, pestiferos curas tactus, ægros sanans mirificè, tangendo salutiferè. Vale, Roche, Angelicæ vocis citatus fame, obtinuisti deificè à cunctis pestem pellere.

Ÿ. Ora pro nobis, beate Roche.

℞. Ut mereamur præservari à peste.

O R E M U S .

DE U S qui beato Rocho per Angelum tuum tabulam eidem afferentem promisisti, ut qui ipsum piè invocaverit, à nullo pestis cruciatu læderetur; præsta, quæsumus, ut qui ejus memoriam agimus, ipsius meritis à mortifera peste corporis & animæ liberemur. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum: Qui tecum vivit & regnat, &c.

Oratio pro Peccatis

DE U S, qui nullum respicis, sed quantumvis peccantibus, per pœnitentiam piâ miseratione placaris; respice propitius ad preces humilitatis nostræ, & illumina corda nostra, ut tua valeamus implere præcepta. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum, qui tecum vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Pro vitanda Mortalitate, vel tempore Pestilentie.

DE U S, qui non mortem, sed pœnitentiam desideras peccatorum; Populum tuum ad te revertentem propitius respice; ut dum tibi devotus existit, iracundiæ tuæ flagella ab eo clementer amoveas. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum, Qui tecum vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

F I N I S .

Deus qui beato Rocho per Angelum tuum
tam calamitatem promissisti, ut qui in
vocat, a tanto polleat curam habere, et
quibus, ut in eius memoria agitur, ipse
tuis a mortali parte corporis de amara
Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum
Qui tecum vivit & regnat, Amen.

Oratio pro peccatis

Deus, qui nullam respicias, sed pauperum
caribus, pro peccatis tua misericordia
responde propitius ad preces humilitatis nostrae,
Illam corda nostra, ut tua valeamus implere precepta,
Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum,
qui tecum vivit & regnat in secula seculorum, Amen.

Pro vitanda sterilitate, vel tempore sterilitatis

Deus, qui non mortem, sed poenitentiam deside-
ras peccatorum; Populum tuum ad te revertentem
propitius respice; ut dum tibi devotus exiit, incun-
tate flagelle ab eo clementer amoveas. Per Dominum
nostrum Jesum Christum Filium tuum, Qui tecum vivit
& regnat in secula seculorum, Amen.

FINIS